Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 8970822
Centre d'intérêt : 560

Collège de Drummondville

Plan de développement des programmes : cadre de référence, orientations générales et priorités d'action / Cégep de Drummondville -- Drummondville : Le Collège, Services pédagogiques, 1990
viii, 94 p. ; 28 cm.

Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 2-920169-56-4

Descripteur(s) : Plan de développement * Programme d'enseignement * Développement de programmes * Evaluation de programmes * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce document présente le plan de développement des programmes d'enseignement du Collège de Drummondville pour les années 1990-1995. La première partie expose la mission du Collège, les éléments de la problématique et l'approche méthodologique utilisée. Dans la deuxième partie, sont énoncées les problématiques particulières et les orientations générales relatives aux aspects suivants : les clientèles, la formation pré-universitaire, la formation professionnelle, la formation sur mesure et la recherche. La troisième partie propose un cadre organisationnel et des priorités d'action autour de cinq axes d'intervention : 1. l'approche-programme pour la formation; 2. l'analyse et l'évaluation des programmes; 3. l'émergence de secteurs spécifiques (musique, administration, estimation et évaluation immobilière) et la définition de couleurs locales; 4. l'élargissement de la carte des programmes professionnels en considérant les avenues suivantes : techniques humaines, techniques plastiques et design industriel; 5. les clientèles particulières : les femmes adultes, les jeunes de première année, ceux qui recourent à la reconnaissance des acquis de formation, les personnes desservies à distance.

Type de document : d

8970822

Plan de développement des programmes

Cégep de Drummondville
960, RUE ST-GEORGES, DRUMMONDVILLE, QUE. J2C 6A2
TÉL. (819) 478-4671

Services pédagogiques
Février 1990

P L A N D E D É V E L O P P E M E N T
D E S P R O G R A M M E S

CADRE DE RÉFÉRENCE, ORIENTATIONS GÉNÉRALES
ET
PRIORITÉS D'ACTION

Cégep de Drummondville
Février 1990

ISBN 2-920169-56-4
Dépôt légal - 1er trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Par les Presses du Collège de Drummondville
960, rue Saint-Georges, Drummondville
J2C 6A2

PRÉSENTATION

Le présent document s'inscrit dans la foulée de la politique générale d'évaluation adoptée par le Conseil d'administration en 1985[1]. Entre autres éléments, la politique annonçait l'établissement d'un plan quinquennal de développement (1985-1990) comprenant le plan de développement des programmes d'enseignement.

L'élaboration de ce plan a commencé à germer dès 1985, mais c'est en 1987-1988 que le projet apparaît comme un dossier institutionnel au plan de travail du Collège. Un comité est formé pour coordonner les travaux qui n'allaient pas manquer de requérir de nombreuses consultations et réflexions tant dans le milieu interne qu'externe au Cégep.

Choix de départ, le plan de développement des programmes d'enseignement porterait, à la fois, sur l'enseignement régulier et l'éducation permanente en faisant, au besoin, les distinctions nécessaires. En ce sens, le présent projet s'écartait de la politique générale d'évaluation qui avait prévu deux plans séparés pour l'enseignement régulier et l'éducation permanente.

Le mandat initial[2] du comité comportait plusieurs volets:

1. politique d'évaluation des programmes en place;

2. implantation des nouveaux programmes nationaux;

3. analyse de l'évolution des effectifs étudiants à l'enseignement régulier et à l'éducation permanente;

---

[1] Cégep de Drummondville, Politique générale d'évaluation, mai 1985, p. 20.

[2] Cégep de Drummondville, Consolidons nos cibles et notre performance: plan de travail 1987-1988, octobre 1987, pp.19 et 20.

4. modalités d'application des articles 13 et 14 du Règlement sur le régime pédagogique du collégial (cours ou programmes d'établissement);

5. identification d'éléments contribuant à définir les couleurs locales ou champs d'excellence;

6. orientations relatives à la possibilité de décerner des A.E.C., des C.E.C. ou des D.P.E.C. à l'enseignement régulier;

7. identification de programmes professionnels à mettre en place à l'enseignement régulier et à l'éducation permanente;

8. réflexion en regard de l'objectif d'accroissement de la clientèle ou d'une amélioration qualitative des services de formation à la clientèle régionale;

9. examen de la contribution au développement régional par l'ajout ou la modification de programmes d'enseignement;

10. indication des ressources particulières ou des contraintes relatives à la réalisation du plan.

Un tel canevas de travail n'allait pas sans susciter certains problèmes de réalisation. Après une première année de travail, les membres du comité se sont ressourcés à l'approche de la planification stratégique. Puis, les services d'un consultant externe furent retenus pour assister le comité.

À l'automne 1988, le Collège a tenu une série d'ateliers de travail d'une journée regroupant chacun 10 à 15 personnes d'une même catégorie de personnel: personnel enseignant (2 ateliers), professionnel non-enseignant, soutien technique et cadre. Les participantes et les participants étaient invités à mettre en commun leurs réflexions sur trois ou quatre champs d'analyse choisis parmi les suivants proposés par l'animateur:

1. la clientèle;
2. la formation pré-universitaire;
3. la formation professionnelle et sur mesure;
4. les programmes d'enseignement;
5. l'éducation des adultes;
6. les ressources humaines et matérielles;
7. les politiques éducatives et le financement;
8. l'environnement et le marché du travail;
9. les communications et l'information.

Les résultats du travail en ateliers ont été articulés par le comité et le consultant externe et soumis à une large consultation de l'ensemble du personnel lors d'une journée pédagogique tenue en juin 1989. Cette dernière consultation a permis d'accentuer certains éléments, d'en préciser ou d'en ajouter d'autres.

Le consultant externe a ensuite remis son rapport final en élaguant les éléments qui relèveraient davantage d'un plan de développement du Collège que d'un plan de développement des programmes d'enseignement. Après un rappel de la problématique générale et de la mission du Collège, l'auteur présente la méthodologie suivie. Puis, vient l'analyse de chacun des volets retenus. Des recoupements ont été apportés pour éviter les redites et faciliter la mise en oeuvre du plan. De plus, deux volets se sont ajoutés portant respectivement sur l'analyse et l'évaluation des programmes et la recherche et le développement. Chaque volet est introduit par un résumé de la problématique qui le sous-tend. Il fait ensuite l'objet d'une ou de quelques orientations générales puis d'objectifs plus opérationnels, le tout selon les avis exprimés en cours de consultation.

À la fin de sa présentation, l'auteur signalait : "Il est évident que l'initiative demeure l'entière responsabilité des personnes concernées par la formation en ce qui a trait à l'identification

des activités dans lesquelles se matérialiseront les objectifs visés"[3]. Le présent rapport constitue donc l'étape finale de ce long processus où la direction du Collège soumet à l'approbation du Conseil d'administration le plan de développement des programmes d'enseignement prévisible dans la fenêtre 1990-1995.

Le document s'inspire très largement des rapports précités, surtout dans les deux premières sections qui constituent la toile de fond sur laquelle se profile le plan de développement dans sa partie opérationnelle. La troisième section décrit les choix recommandés pour la mise en oeuvre du plan quinquennal 1990-1995. Quelques consultations ou vérifications additionnelles ont suivi la réception du rapport final du consultant, notamment auprès d'organismes externes comme la Société de développement économique de Drummondville, le S.R.A.M., la D.G.E.C. ou d'autres collèges déjà à l'oeuvre dans certains programmes envisagés.

Comme il s'agit d'un plan de développement, il est important de le concevoir comme tel : il annonce, de la façon la plus réaliste possible, un certain nombre d'objectifs à rencontrer ou de projets à mettre en place. Des choix de priorité s'exercent parmi de nombreuses idées intéressantes et même souhaitables. La toile de fond tissée par de larges consensus et validée par des consultations du milieu a servi de référence constante dans les décisions à prendre dans le plan retenu. Il faut aussi savoir que des intentions manifestées dans ce plan ne sauront se concrétiser pour diverses raisons : souhaitons qu'il s'agisse de raisons qui échappent au contrôle du Collège. Car, pour le Collège ce plan représente la pièce maîtresse de son développement pour les cinq prochaines années.

---

[3] Centre de Gestion de Projets et d'évaluation de Programmes Roger Frot Ltée, Plan de développement des programmes du Cégep de Drummondville, octobre 1989, p. 15.

En terminant cette introduction, il convient de remercier vivement toutes les personnes qui se sont impliquées dans la préparation de ce plan de développement des programmes d'enseignement. Sans cette large contribution, il y a fort à parier que la qualité de ce plan n'aurait pas approché le niveau d'excellence qu'on y retrouve. La participation et la collaboration soutenues de tout un milieu s'avéreront encore une condition essentielle dans la réalisation de ce plan. En ce sens, la qualité du plan présage du succès de sa réalisation ou de sa mise en place.

Des remerciements particuliers vont à la direction des Services pédagogiques qui a piloté l'opération et aux membres du comité de coordination qui ont fait cheminer le projet avec l'éclairage précieux de leur expertise et de leur expérience. Enfin, un merci tout spécial s'adresse à monsieur Roch Nappert, adjoint au directeur des Services pédagogiques, qui a procédé à l'organisation du document final et à l'écriture de nombreux passages tout en respectant les avis consensuels et les orientations qui s'en dégageaient. Le travail expérimenté de monsieur Roger Frot de la firme "Centre de Gestion de Projets et d'Évaluation de Programmes Roger Frot Ltée" aura constitué une aide fort appréciable dans l'élaboration de ce plan.

Composition du comité de coordination

Responsables du comité:

Simon DuMouchel, d.s.p.

Roch Nappert,d.s.p. par intérim
(1988-03-01 au 1988-12-31)

Membres du comité:

Roch Nappert, adjoint au d.s.p.

Claude Tousignant, a.p.i.
(adjoint. au d.s.p. par intérim)

Jean-Guy Gauthier, coordonnateur,
Services de l'éducation permanente

Yvon Bibeau, conseiller d'orientation

Gaétan Arel, conseiller pédagogique,
Services de l'éducation permanente

André Burney, professeur, département
d'estimation et d'évaluation immobilière

Serge Lebeuf, professeur, département de
techniques administratives

Le directeur général,

Paul G. Lemire

Paul G. Lemire

TABLE DES MATIÈRES

pages

PRÉSENTATION i
TABLE DES MATIÈRES vii
LISTE DES TABLEAUX ix

INTRODUCTION 1

I CADRE DE RÉFÉRENCE 3

1.1 La mission du Collège 5
1.2 Les éléments de la problématique générale 9
a) Un secteur professionnel sous-développé 15
b) Un développement à planifier 19
c) Des éléments structurants 20
1.3 Le contexte régional 22
1.4 L'approche méthodologique retenue 34

II LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION: FONDEMENTS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES 37

2.1 Les clientèles 39
2.2 La formation pré-universitaire 44
2.3 La formation professionnelle 46
2.4 L'éducation aux adultes et la formation sur mesure 50
2.5 La recherche et le développement 53

III LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES: CADRE ORGANISATIONNEL ET PRIORITÉS D'ACTION 55

3.1 L'approche-programme 58
3.2 L'analyse et l'évaluation des programmes 61

3.3 L'émergence de secteurs spécifiques et de couleurs locales 64

a) La musique : un secteur en développement.....66

b) Les techniques administratives : une spécificité à établir.....71

c) Estimation et évaluation immobilière : un secteur à consolider.....72

d) Les couleurs locales : des marques distinctives à se donner.....73

3.4 L'élargissement de la carte des programmes professionnels 74

a) Le choix d'un programme en techniques humaines.....75

b) Le choix de programmes structurants avec l'activité socio-économique régionale.....81

3.5 Les clientèles particulières 83

CONCLUSION 89

LISTE DES TABLEAUX

		pages
TABLEAU 1	Distribution des clientèles de 1984 à 1989 et prévisions pour les années 1990 à 1995.	11
TABLEAU 2	Distribution des clientèles de 1984 à 1989 et prévisions pour les années 1990 à 1995 par programme d'études.	12
TABLEAU 3	Distribution des clientèles à la Commission scolaire des Chênes pour les années 1983 à 1989 par niveau d'études.	13
TABLEAU 4	Prévisions des clientèles à la Commission scolaire des Chênes par niveau d'études pour les années 1990 à 1995.	14
TABLEAU 5	Évolution des inscriptions à l'éducation permanente pour la période 1980-1989.	15
TABLEAU 6	Profil de l'enseignement professionnel à Drummondville en comparaison au profil du réseau des collèges publics pour l'année 1988-1989.	18
TABLEAU 7	Programmes de formation offerts à l'enseignement régulier par les cégeps de la région administrative 04.	29
TABLEAU 8	Liste des programmes existants qui devraient faire l'objet d'une démarche institutionnelle d'analyse et d'évaluation au cours des cinq prochaines années.	63
TABLEAU 9	Demandes d'admission et inscriptions dans les collèges du SRAM sur la période 1981-1989 relativement aux programmes des techniques humaines pour la clientèle en provenance de la Commission scolaire des Chênes.	77
TABLEAU 10	Importance relative des admissions dans les programmes de sciences humaines du secteur général.	79

INTRODUCTION

L'élaboration d'un plan de développement prend généralement appui sur une lecture de la problématique interne et du contexte environnemental propres au secteur visé. À cet égard, cinq considérants ont alimenté la réflexion qui devait conduire à la rédaction d'un plan de développement des programmes au Collège de Drummondville, soit:

- la révision des programmes au collégial en regard des articles 13 et 14 du Règlement sur le régime pédagogique du collégial;

- la possibilité, de par ce règlement, de doter le Collège de cours et de programmes d'établissement;

- la carte réduite des programmes professionnels et la faible proportion de la clientèle inscrite dans ce secteur;

- l'obligation faite aux collèges de déposer leur plan de développement des programmes dans le cadre du processus d'autorisation de nouveaux programmes professionnels;

- la volonté d'élaborer un plan de développement intégrant les secteurs de l'enseignement régulier et de l'éducation permanente.

Le défi était de taille puisqu'il s'agissait de mettre en perspective le développement du Collège par le biais de ses programmes de formation. Le comité responsable de ce dossier a amorcé son travail sous l'angle d'une planification stratégique ouverte sur l'externe, soucieuse de maintenir le contact entre l'établissement et son environnement et orientée sur la prise de décision. Dans la voie tracée par la planification stratégique, les membres du comité ont balisé le travail à entreprendre en se fondant sur trois principes directeurs, à savoir:

- le plan de développement à élaborer devait aider et orienter la prise de décision;

- le plan de développement devait rejoindre tous les programmes de formation dispensés ou à être dispensés au Collège (D.E.C., C.E.C., D.P.E.C., etc.);

- le plan de développement devait intégrer les services de l'enseignement régulier et de l'éducation permanente.

Le **plan de développement des programmes** du Cégep de Drummondville, élaboré à partir de séances de consultation auxquelles ont participé les représentantes et les représentants de la collectivité collégiale réunis en ateliers de travail, est développé en trois parties.

Une première partie, intitulée "cadre de référence", où on retrouve un rappel sur la mission du Collège, suivi d'une synthèse de la problématique sous-jacente au développement des programmes et d'indications sur l'approche méthodologique utilisée.

Une deuxième partie où sont énoncées les problématiques particulières et les orientations générales relatives à différents volets du développement de la formation: les clientèles, la formation pré-universitaire, la formation professionnelle, la formation sur mesure et la recherche.

Une troisième partie qui propose un cadre organisationnel et des priorités d'action concernant le développement des programmes pour les cinq prochaines années. Cette partie est conçue comme référentiel de base en vue de l'élaboration des plans de travail annuels, lesquels permettront "d'actualiser le plan de développement des programmes dans des dossiers particuliers qui tiendront compte de l'état de la situation, des nouveaux éléments de la conjoncture, des ajustements nécessaires le cas échéant"[4].

---

4 Cégep de Drummondville, Politique générale d'évaluation, mai 1985, p. 26.

1.1 La mission du Collège

Lors de la création des collèges, l'accessibilité à l'éducation post-secondaire et la hausse du niveau de scolarisation de la population devaient soutenir tant le développement individuel que celui de la société. Fruit de la "révolution tranquille", le réseau d'éducation avait pour objectif premier de former une main-d'oeuvre compétente afin d'assurer le développement industriel des régions et d'une société moderne.

Dans le contexte des années 90, marquées notamment par un changement technologique accéléré, les besoins de la société en matière d'éducation ont évolué et se sont diversifiés. De 66 qu'il était en 1967-1968, le nombre de programmes offerts dans le réseau collégial atteignait 569 en 1987-1988. Suite à cette phase de développement, les nouvelles priorités budgétaires du gouvernement, l'imposition faite aux collèges de se doter de politiques d'évaluation et de plans de développement, les rapports accrus entre le système d'éducation et le monde du travail, comme plusieurs autres éléments, venaient confirmer un déplacement vers la qualité de l'éducation. La formation d'aujourd'hui doit être accessible et "qualifiante".

Après vingt ans, les cégeps revendiquent plusieurs réalisations. Ils se sont "associés au développement socio-économique régional, à ses problématiques, à ses objectifs et aux besoins particuliers qu'il fait naître"[5]. L'État québécois, les organismes et les entreprises leur reconnaissent désormais une mission à trois volets: la formation, la recherche (disciplinaire, technologie et fondamentale) et les services à la communauté[6].

---

[5] Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, L'éducation aux adultes liée au développement régional, document de réflexion, novembre 1987, p. 69.

[6] Conseil des Collèges, Le Cégep de demain, Gouvernement du Québec, janvier 1985, p. 69.

La formation

Le volet formation est celui qui a donné naissance au réseau collégial. Il englobe la formation générale et technique des jeunes et des adultes et demeure sa principale raison d'être. Chez les adultes, la mission de formation rejoint également le recyclage, le perfectionnement et la mise à jour des connaissances professionnelles et technologiques.

Afin d'actualiser cette mission, le Conseil des Collèges met en relation trois dimensions[7], à savoir:

. la polyvalence des programmes ou "polyvalence de l'instant" qui entend "répondre aux exigences conjuguées du respect des aptitudes personnelles des étudiants et de la diversité des besoins du marché du travail"[8];

. la formation fondamentale ou "polyvalence de la durée" qui est définie comme "une qualité qui procure une formation apte à adapter ses connaissances, ses techniques et sa culture aux divers changements extérieurs"[9];

. la formation permanente puisque, ainsi que le souligne le Conseil des Collèges, "aucune formation n'est aujourd'hui définitivement achevée; les nouveaux savoirs, les nouvelles techniques et les nouvelles valeurs obligent à une démarche de formation sans cesse renouvelée"[10]. C'est le concept de formation permanente.

---

7 Idem pp 14-15.

8 Idem p. 15.

9 Idem p. 15.

10 Conseil des Collèges, Le Cégep de demain, Gouvernement du Québec, janvier 1985, p. 15.

La polyvalence des programmes, la formation fondamentale et la formation permanente constituent la toile de fond qui sous-tend le développement que le Collège entend donner à ses programmes de formation.

La recherche

Le volet recherche prend de plus en plus d'importance dans la mission des collèges. Même s'il rejoint un nombre relativement restreint d'enseignant(e)s et de professionnel(le)s des collèges, l'accès aux programmes gouvernementaux demeurant limité, il s'impose comme un outil pertinent pour assurer le perfectionnement des personnels et le transfert des technologies vers les organismes et les entreprises du milieu.

Il serait surprenant que la recherche dans les collèges ait un jour une importance égale à leur mission première de formation, ou encore que la recherche au collégial présente une situation comparable à celle de niveau universitaire. Néanmoins, la recherche constitue pour les cégeps une avenue intéressante de développement.

Il y a dans les collèges un important potentiel de recherche en terme de ressources humaines et matérielles. Mais pour que la recherche prenne véritablement sa place dans la mission des collèges, il lui faut une reconnaissance officielle. À cet égard, le Conseil des Collèges, appuyé en cela par plusieurs voix importantes, n'hésite pas à recommander que la loi des collèges soit amendée de façon à ce que la mission de recherche soit expressément indiquée dans le mandat des cégeps[11].

---

11 Conseil des Collèges, Le Cégep de demain, Gouvernement du Québec, janvier 1985, p. 66.

Les services à la communauté

Dans ses orientations générales et principes d'action[12], le Cégep de Drummondville reconnaît qu'il a une mission sociale et que son action doit s'exercer sur la vie communautaire de la région.

Pour le Conseil des Collèges, les services à la communauté renvoient à la réalité suivante: "un ensemble d'interventions très variées au service du milieu immédiat, soit institutionnelles, soit personnelles de la part des professeurs"[13]. L'objectif principal est ici de mettre en oeuvre des politiques et de réaliser des activités qui permettent aux organismes du milieu et à la population d'avoir accès aux ressources humaines et matérielles du Cégep. Ces activités ont principalement trait au développement économique régional, à la formation et au perfectionnement de la main-d'oeuvre, à l'accueil des clientèles particulières et aux initiatives communautaires diverses.

Ce dernier volet de la mission du Cégep a de plus un impact important sur la culture du milieu collégial et de son environnement tout en contribuant à la qualité de vie des différents personnels.

---

12 Cégep de Drummondville, Orientations générales et principes d'action, octobre 1980.

13 Le Conseil des collèges, Le Cégep de demain, janvier 1985. p. 69.

1.2 Les éléments de la problématique générale

En 1968, le Collège de Drummondville devient le premier établissement à dispenser l'enseignement collégial public à Drummondville. La clientèle étudiante est approximativement de 300 élèves.

Deux ans plus tard, le Collège s'affilie au Cégep de Saint-Hyacinthe pour donner naissance au Cégep régional Bourgchemin. En août 1970, la clientèle étudiante inscrite au campus local se chiffre à 726 personnes. À cette époque, huit programmes sont offerts, dont six au secteur général et deux au secteur professionnel (techniques infirmières et techniques administratives).

Entre les années 70 et 80, la population étudiante augmente pour atteindre 1 180 en août 1980. Au cours de cette période, la carte des programmes professionnels s'enrichit du programme de techniques de secrétariat en 1971-1972 et du programme d'électrotechnique (années I et II) la même année. Suivent les programmes de musique populaire en 1975-1976 et celui d'estimation et d'évaluation foncière en 1976-1977.

L'expérience de la régionalisation s'achève en janvier 1980 et Drummondville obtient alors une charte de cégep autonome. Dans les mois qui suivent, le Conseil d'administration organise le nouveau cégep dont les opérations débutent avec l'année 1980-1981.

L'obligation de dispenser des cours dans quatre pavillons et un manque d'espace se font sentir de plus en plus. L'autorisation est accordée de construire une nouvelle bâtisse et au mois de décembre 1982, le cégep déménage dans ses locaux actuels au 960 de la rue Saint-Georges.

Malgré la construction récente, l'espace fait toujours défaut et il faut recourir à des pavillons extérieurs pour dispenser les

cours. En janvier 1986, un dernier agrandissement est complété. Pour la première fois, tout le monde est logé sous le même toit malgré des espaces conçus pour une clientèle à l'enseignement régulier de 1 325. La clientèle continue à augmenter pour atteindre 1 764 à l'automne 1986.

Au cours des trois dernières années, les effectifs scolaires à l'enseignement régulier ont légèrement chuté pour se situer à 1 539 au 20 septembre 1989. Comme le traduisent les données du tableau 1, l'évolution démographique régionale et de façon plus spécifique les inscriptions actuelles à la Commission scolaire des Chênes (tableaux 3 et 4) tendent à confirmer qu'il y aura accroissement à nouveau dès l'année 1991-1992. Sur la base de ces statistiques, le niveau d'inscription à l'enseignement régulier devrait atteindre 1 868 en 1995-1996. Par ailleurs, si les tendances devaient se confirmer, le pourcentage de la clientèle inscrite au secteur professionnel devrait continuer à décroître légèrement pour se situer à 36.7% en 1995-1996.

TABLEAU 1:Distribution des clientèles de 1984 à 1989 et prévisions pour les années 1990 à 1995[14].

Année	Clientèle totale[15]	Secteur général	%	Secteur. profession.	%
1984-1985	1 711	1 015	59,3	696	40,7
1985-1986	1 755	1 039	59,2	716	40,8
1986-1987	1 764	1 084	61,5	680	38,5
1987-1988	1 661	1 024	61,6	637	38,4
1988-1989	1 603	989	61,7	614	38,3
1989-1990	1 539	964	62,6	575	37,4
1990-1991	1 523	962	63,2	561	36,8
1991-1992	1 550	975	62,9	575	37,1
1992-1993	1 650	1 041	63,1	609	36,9
1993-1994	1 770	1 117	63,1	653	36,9
1994-1995	1 816	1 148	63,2	668	36,8
1995-1996	1 868	1 182	63,3	686	36,7

[14] Les prévisions pour les années 1990 à 1995 sont établies à partir des éléments suivants: les prévisions de clientèle en secondaire V pour la Commission scolaire Des Chênes et le Collège Saint-Bernard pour la même période; les taux de passage moyens observés depuis cinq ans au Cégep de Drummondville pour ces deux institutions; les taux de passage moyens observés à l'intérieur du cégep depuis cinq ans (général I à général II, professionnel I à professionnel II et professionnel II à professionnel III).

[15] Pour les années 1984 à 1989, les clientèles indiquées correspondent aux effectifs établis au 20 septembre de chaque année en équivalent temps complet.

Le tableau 2 distribue les données du tableau 1 par programme d'études. Il permet de visualiser que le programme de sciences humaines concentre près du tiers de la clientèle régulière du cégep.

TABLEAU 2: **Distribution des clientèles de 1984 à 1989 et prévisions pour les années 1990 à 1995 par programme d'études.**

	Vécu						Prévisions					
Programmes	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96
Général												
Sc. nature	338	362	382	352	307	286	276	284	301	324	332	341
Sc. hum.	351	335	395	353	369	409	373	391	410	443	453	467
Sc. adm.	114	124	132	154	133	107	116	118	126	135	138	142
Lettres	45	31	35	30	27	25	43	34	42	42	44	45
Musique	105	97	92	81	94	83	100	93	104	109	113	115
Hors D.E.C.	62	90	48	54	59	54	54	55	58	64	68	72
Total	1 015	1 039	1 084	1 024	989	964	962	975	1 041	1 117	1 148	1 182
Professionnel												
Soins inf.	138	151	146	140	141	123	98	112	113	124	126	130
T.E.E.I.	84	92	96	99	102	102	102	103	110	118	121	125
Electro.	140	126	91	84	71	72	71	72	77	83	85	87
T. adm.	144	183	200	172	169	140	153	148	162	172	177	181
T. bureau	89	74	72	63	67	60	56	59	62	67	68	70
Informatique	81	71	63	50	50	50	56	54	59	62	64	66
Mus. pop.	20	19	12	29	14	28	25	27	26	27	27	27
Total	696	716	680	637	614	575	561	575	609	653	668	686
TOTAL	1 711	1 755	1 764	1 661	1 603	1 539	1 523	1 550	1 650	1 770	1 816	1 868

Sources principales des prévisions de clientèle établies par le Cégep pour les années 1990 à 1995, les tableaux 3 et 4 présentent des données sur les clientèles du secondaire à la Commission scolaire des Chênes pour les années 1983 à 1989 et les prévisions réalisées pour les années 1990 à 1995. Ils permettent de comprendre que c'est une augmentation substantielle de la clientèle en sixième année du primaire à compter de l'année 1986 qui devrait entraîner une hausse significative de la clientèle du Cégep à compter de 1992-1993.

TABLEAU 3: Distribution des clientèles à la Commission scolaire des Chênes pour les années 1983 à 1989 par niveau d'études[16].

	Primaire 6	Secondaire 1	Secondaire 2	Secondaire 3	Secondaire 4	Secondaire 5
1983	993	954	712	839	729	652
1984	1 085	-16% 838	-12% 837	1% 719	-14% 720	-9% 662
1985	1 085	-5% 1 026	-14% 721	-3% 811	-18% 592	-11% 642
1986	1 338	-15% 925	-20% 820	2% 738	-18% 665	-16% 500
1987	1 217	-15% 1 135	-11% 825	-2% 800	-6% 695	-19% 541
1988	1 287	-8% 1 116	-11% 1 009	0% 825	-11% 709	-31% 479
1989	1 376	-7% 1 195	-2% 1 096	3% 1 037	-6% 779	-23% 544
Taux de passage		-8%	-3%	1%	-6%	-25%

16 Source : Commission scolaire Des Chênes (données au 22 novembre 1989).

TABLEAU 4 : Prévisions des clientèles à la Commission scolaire des Chênes par niveau d'études pour les années 1990 à 1995.

	Primaire 6	Formation Générale Sec.1	Sec. 2	Sec.3	Sec. 4	Sec.5
1989	1 376	1 195	1 096	1 037	779	544
Taux de passage		-8%	-3%	1%	-6%	-25%
1990	1 340	1 266	1 159	1 107	975	584
1991	1 382	1 233	1 226	1 171	1 041	731
1992	1 361	1 271	1 [illegible]	[illegible]40	1 100	780
1993	1 261	1 252	1 237	1 208	1 165	825
1994	1 155	1 160	1 215	1 246	1 135	874
1995	1 146	1 063	1 125	1 227	1 171	851

Le tableau 5 présente l'évolution des inscriptions annuelles à l'éducation permanente pour la période relative aux années académiques 80 à 88. À cet égard, le niveau des inscriptions annuelles pour l'année 1988-1989 est 2,5 fois plus élevé que celui de l'année 1980-1981. Cette augmentation substantielle des inscriptions sur les neuf dernières années atteste du développement récent de ce secteur et de son importance accrue dans la mission éducative du Cégep.

TABLEAU 5 : Évolution des inscriptions à l'éducation permanente pour la période 1980-1989.

Année	Temps partiel (DGEC / MMSR / Autofinancement)	Temps plein (MMSR)	Projets Spéciaux	Formation sur mesure	Inscr.
1980-1981	1 032				1 032
1981-1982	1 303				1 303
1982-1983	1 915	77			1 992
1983-1984	1 744	71	99		1 914
1984-1985	1 494	63	229		1 786
1985-1986	1 559	46	415		2 020
1986-1987	1 429	53		1 139	2 621
1987-1988	3 042	89		477	3 608
1988-1989	2 498	25		12	2 535

a) Un secteur professionnel sous-développé

Dès 1980, le Cégep de Drummondville prend conscience du sous-développement de son enseignement professionnel. Résolu à corriger cette situation, le Collège confirme dans une première publication[17] sa volonté de mettre en place un plan de redressement cohérent et réaliste, tant à l'enseignement régulier qu'à l'éducation des adultes.

Dans son plan de travail 1981-1982, intitulé Ensemble on construit, le Cégep de Drummondville fait ainsi connaître son intention de procéder à une enquête et à une analyse de la perception et des attentes du milieu en ce qui concerne son

---

[17] Cégep de Drummondville, Un pas vers la qualité, plan de travail 1980-1981, septembre 1980, pp. 7 et 8.

enseignement professionnel. Réalisée grâce à une subvention du programme d'analyse institutionnelle du ministère de l'Éducation du Québec, l'étude[18] confirme que le secteur professionnel constitue un des aspects de la vie institutionnelle où le besoin de développement se fait sentir de manière significative.

Il ressort, des données présentées dans cette étude,

- que le Cégep de Drummondville compte en 1980-1981, à peine 39,6% de sa clientèle inscrite au secteur professionnel, soit un taux bien au-dessous de la moyenne provinciale qui s'établit à 51,1%;

- que le profil drummondvillois des spécialités techniques autorisées diffère sensiblement de celui du réseau collégial, les techniques de l'administration concentrant 50,5% de la clientèle et le secteur des techniques humaines étant absent;

- que le Cégep polarise l'intérêt des élèves qui visent une formation générale mais que sa force d'attraction est peu efficace au niveau de la formation professionnelle par suite d'un manque de diversité dans ce secteur;

- que pour répondre aux besoins du milieu, la formation technique devrait s'enrichir de programmes dans les secteurs des techniques administratives, de l'informatique et des techniques humaines.

Suite à cette étude, le Cégep complète en 1983-1984 son éventail de programmes professionnels par l'ajout d'une voie de sortie en techniques administratives (administration générale) et en offrant désormais le programme informatique et la troisième année du

---

[18] Burney A. et coll., Les attitudes et les attentes du milieu à l'égard de l'enseignement professionnel au Cégep de Drummondville, juin 1982, 112 p.

programme d'électrotechnique. Durant les années qui suivent, cette consolidation réussit tout juste à maintenir la proportion historique du secteur professionnel versus celle du secteur général pendant une période d'augmentation de la clientèle. Ainsi, à l'automne 1986, le secteur professionnel représente 38,5% de la clientèle comparativement à 61,5% au secteur général pour une population de 1 764 élèves à l'enseignement régulier.

À l'analyse, le sous-développement de l'enseignement professionnel au Cégep de Drummondville se manifeste dans la faible proportion des inscriptions à ce secteur et dans la distorsion observée dans le poids relatif des différents regroupements de programmes par rapport au profil provincial. Ainsi, à l'automne 1988, 38,3% de la clientèle du Collège était inscrite au secteur professionnel vs 45,5% pour l'ensemble du réseau des collèges publics. Par ailleurs, le secteur des techniques administratives comptait pour plus de 46,9% de la clientèle du secteur professionnel (tableau 6).

L'absence de programmes dans le secteur des techniques humaines, où se retrouve 13,9%[19] des effectifs étudiants de l'enseignement professionnel collégial à l'automne 1988, explique en partie cette sur-représentation. La réduction au seul programme de soins infirmiers du secteur des techniques biologiques n'accentue cependant pas la distorsion observée. Alors que le poids relatif de ce secteur est de 23,2% à l'échelle provinciale pour l'année 1988-1989, il est de 23,1% au plan local pour la même année. Les écarts demeurent relativement peu importants en ce qui concerne les secteurs des techniques physiques (28,2% vs 23,0%) et des arts (1.7% vs 6,8%).

---

19 Direction générale de l'enseignement collégial, Gestion du développement des programmes dans le réseau collégial; les secteurs professionnels de 1984 à 1988, volume II, Direction de la recherche et du développement, avril 1989, p. 13.

TABLEAU 6 : Profil de l'enseignement professionnel à Drummondville en comparaison au profil du réseau des collèges publics pour l'année 1988-1989.

	Poids relatifs	
Secteur	Drummondville %	Reseau %
Techniques biologiques (soins infirmiers)	23,2%	23,0%
Techniques physiques (Electrotechnique, T.E.E.I.)	28,2%	23,0%
Techniques humaines (nil)	-----	13,9%
Techniques administratives (T.adm., bureautique, inf.)	46,9%	33,3%
Techniques artistiques (musique populaire)	1,7%	6,8%
TOTAL	100%	100%
Poids relatif du secteur professionnel	38,3%	45,5%

D'un point de vue quantitatif, le Cégep de Drummondville se situe, de par le nombre de ses programmes professionnels (8), dans la moyenne des cégeps de la région, soit: Saint-Hyacinthe (11), Victoriaville (8), Sorel-Tracy (6), Granby (6) et Shawinigan (10). Toutefois, comparé à des cégeps qui présentent également une taille équivalente, soit ceux de Rivière-du-Loup (12), de St-Jérôme (11), de la Région de l'Amiante (12), de la Gaspésie et des

Iles (14), le développement de ce secteur est nettement inférieur à Drummondville.

b) Un développement à planifier

Dans un contexte d'analyse et de planification institutionnelles, le Cégep adoptait en 1985 une politique générale d'évaluation spécifiant un certain nombre d'objets appelés à se traduire en plans de développement à long terme et ce, avant 1990[20]. Le plan de développement des programmes figure en tête de liste de ces objets. Tel que souligné dans le plan de travail 1988-1989 du Collège[21], il constitue en lui-même la pièce maîtresse du Collège vers l'an 2 000.

Le Cégep de Drummondville, comme d'autres établissements d'enseignement, est de plus en plus interpellé par le milieu en regard de la pertinence ou de la carence de ses programmes. Les discours du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science se font souvent l'écho de préoccupations en ce sens lorsqu'il fait état, par exemple, du besoin de revoir les programmes en sciences humaines ou en sciences de la nature. La réflexion collective du réseau collégial sur la formation fondamentale interroge, elle aussi. Les problèmes d'arrimage avec les programmes du secondaire et de l'université suggèrent, sans doute, certains ajustements des programmes du collégial. De même, les difficultés inhérentes au recrutement et à la persévérance aux études dans certains programmes appellent des évaluations serrées, et éventuellement, des révisions stratégiques.

---

20 Cégep de Drummondville, Politique générale d'évaluation, juin 1985, 26 p.

21 Cégep de Drummondville, 20 ans...vers l'an 2000, plan de travail 1988-1989, septembre 1988, 65 p.

Par ailleurs, le Règlement sur le régime pédagogique du collégial laisse la possibilité aux collèges de se doter localement de cours et même de programmes d'établissement. Il leur réserve également la possibilité de se donner une "couleur locale" à l'intérieur des programmes d'état. Une telle perspective soulève maintes interrogations, à savoir: quelles seront les 10% à 25% des unités choisies par le Collège dans les programmes de spécialisation ou les 8 à 16 unités dans les cours de concentration? Le Collège entend-il donner suite à la possibilité de décerner des A.E.C. ou des C.E.C. à l'enseignement régulier? Qu'en sera-t-il des D.P.E.C. et dans quels secteurs? Voilà autant de questions qui demandent réflexion et études et qui nécessitent de larges consultations si l'on veut trouver des solutions éprouvées et éviter l'improvisation dans la définition de la couleur locale du Collège.

c) Des éléments structurants

L'évolution récente des programmes de l'enseignement régulier au Cégep de Drummondville est fortement associée aux modifications imposées par les articles 13 et 14 du nouveau Règlement sur le régime pédagogique du collégial. Ainsi, excluant les révisions de programmes coordonnées provinciale ment durant cette période, le développement s'est essentiellement fait dans trois secteurs par le biais de l'éducation permanente: soit celui d'électrotechnique avec l'offre de programmes en électrotechnique générale et en électronique industrielle et ceux de la musique et des techniques administratives (finance, administration générale, bureautique et informatique) qui constituent de fait les deux noyaux importants du secteur professionnel au Collège de Drummondville.

Le Cégep de Drummondville est, en effet, souvent identifié à son secteur musique. On y vient de tous les coins de la province et sa renommée n'est plus à faire. Des initiatives récentes de

développement dans les domaines de l'enregistrement musical, de la musique liturgique et religieuse et de la musique folklorique ont permis de mettre en perspective le développement de ce secteur suivant ces nouvelles avenues. A cet égard, le département de musique est à l'origine d'un projet de Centre de technologies musicales. Cette initiative s'inscrit d'ailleurs dans les priorités de développement retenues par le Conseil d'administration du Collège.

Quant au secteur des techniques administratives, il regroupe 46,9% de la clientèle de l'année 1988-1989 inscrite à l'enseignement professionnel. Son importance dans le profil de l'enseignement professionnel drummondvillois se déduit de la comparaison de ce pourcentage avec le poids relatif du même secteur à l'échelle provinciale (33,3%)[22] pour la même année.

Dans le plan de travail 1989-1990 du Collège intitulé Poursuivre en qualité, l'entreprenariat et la gestion informatisée sont considérés comme des avenues de développement dans ce secteur, tant à l'enseignement régulier qu'à l'éducation permanente.

Dans une optique de formation continue, la place occupée par l'éducation permanente dans le développement des programmes de formation devient de plus en plus importante. Outre la nécessaire harmonisation entre l'enseignement régulier et l'éducation permanente pour assurer l'équivalence et l'intégration des apprentissages, il est désormais acquis que l'élaboration et l'expérimentation d'un certain nombre de programmes de formation se feront à l'éducation permanente avant d'être traduits sous une

---

22 Direction générale de l'enseignement collégial, Les secteurs professionnels de 1984 à 1988, volume III, Direction de la recherche et du développement, avril 1989, p.13.

forme ou une autre à l'enseignement régulier. Déterminée par les exigences et les besoins du marché du travail et régie par des modalités de financement particulières, l'éducation permanente offre des possibilités d'expérimentation plus immédiates. Dans ce contexte nouveau, le développement des programmes de formation au Collège doit, dans une démarche structurante, prendre appui sur les expertises et les ressources de chacun de ces services.

1.3 Le contexte régional

On a longtemps associé le développement de Drummondville et de sa région à son seul secteur du textile. Les gens de la région se rappellent encore l'époque des années 50, où les industries de la Celanese (soie) et de la Dominion Textile (coton), construites au début des années 1930, employaient les travailleurs par milliers.

Depuis le début du siècle, l'industrie manufacturière tient la première place dans l'économie régionale. En effet, si on fait abstraction du secteur agricole, la grande région de Drummondville est peu dotée en ressources naturelles, elle est peu avantagée au plan des sites touristiques potentiels, elle n'est pas identifiée comme centre régional par les gouvernements et elle est historiquement sous-développée au niveau institutionnel.

Dans ce contexte d'une activité économique fortement concentrée sur l'infrastructure manufacturière, la crise du début des années 1980 devait frapper durement la région de Drummondville: régression de façon marquée et continue des investissements industriels pour la période 1978 à 1981; chute des constructions industrielles de 58% pour la même période; perte de vitesse du dynamisme commercial drummondvillois; forte régression de l'indice

d'emploi industriel avec une situation pire à Drummondville que dans le reste du Québec; taux de prestataires d'assurance-chômage régional qui atteignait 18% en juillet 1982[23].

Ainsi que le soulignait la firme Bergeron, Rivard & Associés dans son étude sur Drummondville et sa région, "Drummondville doit se refaire une image. Elle ne semble pas très bien considérée vue de l'extérieur et même de l'intérieur. Il lui faut contrer l'image négative que projette d'elle certains médias, si elle veut vaincre la réticence naturelle des cadres, des travailleurs spécialisés, des professionnels, des fonctionnaires à quitter les grands centres"[24].

Dans la dynamique créée par la tenue du premier sommet économique de la région 04 en 1984, les acteurs socio-économiques identifièrent que c'est en comptant sur une diversification de son économie régionale en regard de la trop grande prépondérance du textile, sur la naissance de l'entrepreneurship drummondvillois et sur les avantages liés à sa situation géographique au centre du Québec que la région devait assurer son avenir[25].

---

23 Source: Ensemble ça marche...profitons-en! Enoncé d'orientation et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une stratégie de développement économique de la région de Drummondville, août 1982, 192 p.

24 Idem p. 140.

25 Source: Sommet économique région 04, État de la situation, 2ième partie: Les forces et faiblesses des sous-régions; un premier diagnostic régional.

Une économie plus diversifiée et en pleine croissance

L'histoire récente de l'économie régionale est bien résumée dans le cahier spécial sur Drummondville que le journal LES AFFAIRES publiait le 10 juin 1989. L'image d'un milieu de vieilles filatures désuètes s'estompe pour faire place à celle d'une région qui bénéficie d'une progression soutenue des investissements industriels depuis plus de cinq ans. C'est en effet à partir d'un plancher de 4 000 000$ en 1982 que les investissements industriels atteignaient 96,000 000$ en 1988. Alors que les prévisions triennales de 1985 prévoyaient 145 000 000$ d'investissements industriels à être atteints en 1988, l'objectif a été largement dépassé pour totaliser 231 412 000$. À l'analyse, la plupart de ces investissements, soit environ 85%, originent d'entreprises déjà en place, ce qui témoigne du dynamisme et de l'entrepreneurship des gens d'affaires de la région.

Selon l'étude socio-économique sur Drummondville produite pour le compte du journal LES AFFAIRES par la firme Compusearch, "cette localité est le royaume de la classe salariée. Ce groupe compte en effet 54% de la population totale, alors qu'on n'en compte que 21% parmi l'ensemble des habitants du Québec"[26].

L'élargissement de l'infrastructure industrielle du grand Drummondville constitue le principal indice de la vitalité économique actuelle de la région. Entre autres éléments[27], il convient de souligner:

---

26 Journal LES AFFAIRES, cahier spécial sur Drummondville, 10 juin 1989, page B-5.

27 Sources:- Société de développement économique de Drummondville, rapport annuel 1988, mars 1989.

- Commission d'Emploi et Immigration Canada, région du Québec.

- la création d'emplois dans le secteur industriel, depuis 1980, présente une moyenne de 580 emplois par année;

- le poids relatif du secteur traditionnel du textile, de la bonneterie et du vêtement a fléchi de 50,5% en 1972 à 34,8% en 1983 et à 28,8% en 1988 et ceci, tout en présentant un accroissement de 735 emplois sur les cinq dernières années;

- la diversification du secteur industriel s'opère au profit de secteurs relativement nouveaux tels la machinerie et les produits métalliques (18,0%), le papier et les produits finis (16,1%), l'électricité et l'électronique (9,8%), les produits plastiques et les matériaux composites (3,7%);

- alors que le secteur du bois et du meuble comptait très peu d'emplois en 1985, on en retrouve 802 (6,8%) en 1988;

- pratiquement absent en 1985, le secteur des aliments et des boissons totalise 659 emplois (5,6%) en 1988;

- avec moins de 100 emplois en 1987, le secteur des plastiques et des matériaux composites revendique 433 emplois en 1988 et la perspective est de 600 à 700 emplois dans ce secteur d'ici deux ans;

- la population régionale croît au rythme annuel de 1,02% depuis 1981 et le taux de chômage de mai 1989 (7,2%) y est significativement plus bas que le taux pour l'ensemble de la région de la Mauricie et des Bois-Francs (10,1%).

Suivant les analyses et les études conduites par la Commission d'Emploi et Immigration Canada et la Société de développement économique de Drummondville, les secteurs de croissance au cours des prochaines années paraissent devoir être ceux du papier et de l'édition, des produits électriques, de l'hébergement et de la restauration, des produits plastiques et des matériaux composites.

Située à mi-chemin entre Montréal et Québec, Drummondville est un point de rencontre par excellence. Cela explique pourquoi elle détient le record provincial per capita du tourisme d'affaires. Selon les données de la SDED, Drummondville compte 10 200 places réparties dans 97 établissements de restauration et accueille 7 000 colloques, réunions et congrès par année.

Lu dans le journal LES AFFAIRES, "Drummondville a beaucoup changé depuis...."

Un secteur institutionnel récent

À la différence des villes qui l'entourent, soit Victoriaville, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, Drummondville n'a jamais été dotée d'un séminaire, d'un institut ou d'un conservatoire. À une période où ces établissements dispensaient la formation générale et professionnelle dans les villes moyennes, les jeunes de la région qui désiraient s'inscrire à des études post-secondaires devaient s'expatrier. Même avec la mise sur pied d'un externat classique et d'écoles secondaires ou techniques de qualité, Drummondville est longtemps demeurée consciente d'un handicap historique à ce niveau. À peu de variantes près, on peut faire une lecture similaire à l'égard du secteur hospitalier. C'est ainsi que contrairement à plusieurs villes de taille moyenne du Québec, où la transition s'est faite dans la foulée de la Loi qui donnait naissance au réseau des cégeps, Drummondville a eu à mettre sur pied son cégep sur la base d'infrastructures fort réduites. Ainsi que le rappelle les consultants Bergeron, Rivard & Associés dans leur étude sur Drummondville, "Il y avait bien un noyau de professeurs, mais ni équipement, ni bibliothèque, ni immeuble"[28].

---

[28] Bergeron, Rivard & Associés, Ensemble, ça marche...profitons-en! : Énoncé d'orientation et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une stratégie de développement de la région de Drummondville, août 1982, p. 136.

Dans ces conditions, Drummondville devait être en janvier 1980 la dernière ville importante de la région 04 à obtenir son cégep autonome.

Un enseignement post-secondaire développé au plan régional

La région administrative Mauricie-Bois-Francs-Drummond, désignée région 04, est la troisième en importance au Québec par sa population (6,9%) et la sixième en importance au point de vue de la superficie (3,0%). Relativement à la fréquentation scolaire, la probabilité d'un diplôme d'études secondaires à l'enseignement régulier était de 76,2% en 1985 dans la région 04 comparativement à un pourcentage de 71,9% à l'échelle du Québec[29]. À cet égard, la région 04 se classe au quatrième rang des neuf régions administratives québécoises, soit derrière celles de Québec et de l'Estrie (79,0%) et du Saguenay/Lac St-Jean (76,7%). Elle devance légèrement celle de l'Ile de Montréal (75,0%). En terme de fréquentation scolaire totale pour la classe des 15-24 ans, la région 04, avec un taux de 44%, se classait en 1981 au premier rang des régions administratives du Québec. Avec un taux de 28%, elle occupait le troisième rang pour le taux de fréquentation de cette classe d'âge à des études post-secondaires, précédée en cela par les régions du Saguenay/Lac St -Jean (31%) et de Québec (29%)[30].

---

29 Conseil supérieur de l'éducation, Le rapport Parent vingt-cinq ans après, rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation, p. 38.

30 Idem p. 38.

Ces données semblent bien confirmer l'état du développement des établissements de formation post-secondaire de la région. En effet, outre l'Université du Québec à Trois-Rivières située au coeur de la région, on retrouve quatre cégeps distribués géographiquement sur le territoire. Ils sont de plus associés aux quatre centres urbains d'importance de la région, Shawinigan, Trois-Rivières, Victoriaville et Drummondville, facilitant ainsi l'accessibilité à des études collégiales. L'éventail assez large des programmes professionnels offerts par les quatre cégeps vient ajouter à l'élément géographique (tableau 7).

TABLEAU 7 : Programmes de formation offerts à l'enseignement régulier par les cégeps de la région administrative 04[31].

Programme (D.E.C.)	CEGEP Dr'ville	CEGEP Shawinigan	CEGEP Trois-Riv.	CEGEP Victoriav.
Formation professionnelle				
111.00 Techniques d'hygiène dentaire			x	
120.00 Techniques de diététique			x	
140.01 Techniques de laboratoire médical		x		
152.03 Gestion et exploitation d'entreprises agri.				x
180.01 Soins infirmiers	x	x	x	x
210.01 Techniques de chimie analytique		x		
210.03 Techniques de chimie-biologie		x		
221.01 Technologie de l'architecture			x	
221.02 Technologie du génie civil		x	x	
221.04 T.E.E.I.	x			
232.01 Techniques papetières			x	
233.01 Techniques du meuble et du bois ouvré				x

---

31 Source : Conseil régional de concertation et d'action, (CRCA-04), Secteur éducation supérieure, pp 12-17.

Programme (D.E.C.) (suite)	CEGEP Dr'ville	CEGEP Shawinigan	CEGEP Trois-Riv.	CEGEP Victoriav.
241.06 Techniques de génie mécanique		x	x	
243.01 Electrodynamique			x	
243.02 Instrumentation et contrôle			x	
243.03 Electrotechnique	x	x	x	x
270.02 Contrôle de la qualité (métallurgie)			x	
270.03 Soudage			x	
270.04 Procédés métallurgiques			x	
310.01 Techniques policières			x	
311.01 Techniques de prévention			x	
322.00 Techniques familiales			x	
322.03 Techniques d'éducation en serv. garde		x		
388.00 Assistance sociale			x	
393.00 Techniques de la documentation			x	
410.01 Marketing			x	
410.02 Personnel			x	
410.03 Finance	x	x	x	x
410.11 Administration	x		x	x

Programme (D.E.C.) (suite)	CEGEP Dr'ville	CEGEP Shawinigan	CEGEP Trois-Riv.	CEGEP Victoriav.
412.02 Techniques de bureau	x	x	x	x
420.00 Informatique	x	x	x	x
551.02 Musique populaire	x			
570.00 Arts appliqués				x
570.01 Céramique			x	
570.03 Aménagement d'intérieurs			x	
Formation générale				
100.01 Sciences de la santé	x	x	x	x
200.01 Sciences pures et appliquées	x	x	x	x
300.01 Sciences humaines	x	x	x	x
400.01 Sciences de l'administration	x	x	x	x
500.02 Musique	x		x	
500.04 Arts plastique			x	
600.01 Lettres	x	x	x	x

Si on fait exception des programmes de musique populaire et de technologie d'estimation et d'évaluation immobilière à caractère provincial, la carte des programmes offerts par le Cégep de Drummondville apparaît peu intégrée à celle de sa région économique d'appartenance. De plus, sa proximité géographique avec les cégeps de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke, comme c'est le cas avec les autres cégeps de la région 04, lui confère une vocation liée presqu'exclusivement avec le bassin démographique du grand Drummondville.

L'enseignement supérieur : sous le signe de la concertation régionale

La triple mission des collèges et des universités (la formation, la recherche et les services à la communauté) les associe au développement socio-économique de leur région. Il est en effet de plus en plus reconnu que les communautés locales et régionales doivent prendre en charge leur développement à partir de leurs particularités. Sous cet aspect, on observe une réorientation par rapport aux courants des années 60 et 70 qui prônaient une action centralisée et standardisée comme solution aux disparités régionales.

S'il doit y avoir un rapport entre la mission des établissements d'enseignement et le développement régional, il apparaît que les initiatives devront venir [illegible] du secteur de l'éducation. À cet égard, l'Université du Québec à Trois-Rivières a mis sur pied et anime en collaboration avec les collèges publics de la région, une table de concertation enseignement supérieur/milieu. Associée au Conseil régional de concertation et d'action (CRCA-04), cette table réunit des représentants de l'enseignement supérieur et des milieux professionnel, social, financier et municipal de la région. Son but est de favoriser et de faciliter la réalisation de projets régionaux sur les plans social, culturel et économique. Entre autres réalisations, elle possède à son actif l'organisation d'un cours populaire sur l'entrepreneurship, la tenue d'un colloque sur la promotion de la

sous-traitance et la création de deux laboratoires régionaux à Trois-Rivières et Victoriaville en conception et en fabrication assistées par ordinateur.

À un autre niveau, les quatre Cégeps de la région 04 et l'Université du Québec à Trois-Rivières ont adopté en mars 1985, par le biais de leur conseil d'administration respectif, une charte de collaboration pour assurer une base formelle à leurs efforts de concertation. Par cette charte, les établissements signataires reconnaissent l'intérêt et la nécessité de conjuguer leurs initiatives pour "accélérer le développement des services d'enseignement et favoriser l'émergence d'activités de recherche dans la région de façon harmonieuse et complémentaire".

C'est ainsi que dans le cadre de la conférence socio-économique de la région 04 tenue en 1989, les collèges se sont associés à l'Université du Québec à Trois-Rivières dans un projet de Centre d'assistance à l'entreprenariat. Le projet, piloté par la table Education supérieure/Milieu, vise à créer un environnement favorable à la promotion de l'entreprenariat et à stimuler des opportunités de création d'entreprises. À partir d'un centre de coordination des activités et des ressources régionales, le projet prévoit des unités fonctionnelles dans chacun des collèges de la région. En plus des volets cégépiens-entrepreneurs et adultes-entrepreneurs, le développement projeté au Cégep de Drummondville inclut le secrétariat et la coordination d'un regroupement des clubs d'entrepreneurs des collèges du Québec. Le projet dans ses [illegible]-tations a été retenu lors de la conférence socio-économique [illegible] région 04 et sa réalisation est prévue sur les trois [illegible] années.

Les intentions sont validées dans l'action. Ces premières réalisations attestent bien de la volonté des collèges et de l'université de situer leur collaboration au niveau de démarches concrètes.

1.4 L'approche méthodologique retenue

Régis par le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, les collèges du Québec se caractérisent par des modes de gestion administrative et par des pratiques pédagogiques sensiblement identiques. Le développement du réseau collégial est d'ailleurs fondé sur des orientations communes visant notamment la hausse du taux de scolarisation des québécois et des québécoises et la diffusion d'un enseignement de haute qualité aux élèves inscrits à des études post-secondaires. Les besoins de formation des clientèles étudiantes reposant par ailleurs sur une base intemporelle (développement d'habiletés, d'aptitudes et d'attitudes de base), les orientations générales et les grands objectifs ne sont guère susceptibles de différer d'un collège à l'autre.

Mais, au-delà du cadre commun du développement des programmes, il y a place pour des caractéristiques distinctes à chaque collège. C'est dans le déploiement des objectifs opérationnels, appelés à se matérialiser dans un ensemble d'activités, que s'inscrit la spécificité d'un collège, laquelle spécificité est déterminée en premier lieu par le degré d'implication des membres de la collectivité et par le degré de créativité ou la qualité des interventions proposées et des actions entreprises.

La présentation du plan de développement des programmes, telle que proposée, reflète la perspective adoptée lors de la démarche entreprise par les différents groupes[32] de la collectivité

---

[32] Les journées d'étude ont été réalisées en collaboration avec plusieurs groupes de travail, dont le personnel enseignant (2 groupes), le personnel professionnel (1 groupe), le personnel de soutien (1 groupe), le personnel cadre et les membres du comité du plan de développement des programmes (1 groupe).

collégiale qui ont explicitement exprimé leur désir, en ateliers de travail, de privilégier certaines orientations lors de l'élaboration du document.

Une telle visée implique que soient mises en relief toutes les orientations identifiées ainsi que les activités qu'elles engendrent de manière à ce que les personnes de la collectivité collégiale s'identifient avec le plan qu'elles ont contribué à élaborer et investissent dans sa réalisation.

Cette opération de mise en forme de la matière visait à produire des catégories d'énoncés d'un degré d'abstraction suffisamment élevé pour pouvoir contenir tous les éléments de discours significatifs produits par l'ensemble des intervenantes et intervenants.

Même si les ateliers de travail ont porté en majeure partie sur l'élaboration d'orientations générales et d'objectifs à atteindre, certains énoncés proposés laissaient entrevoir des modalités de réalisation susceptibles d'être intégrées dans un plan directeur. A ce niveau, il est évident que la fixation des activités dans lesquelles se matérialisent les objectifs visés demeure la responsabilité première des intervenantes et des intervenants dans le dossier de la formation.

II. LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION: FONDEMENTS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

2.1 Les clientèles

Problématique

Tel que relaté dans 20 ans...vers l'an 2000[33], les données de plusieurs études, notamment celle du SRAM réalisée auprès de 20 000 élèves des années 1976 à 1986, confirment que le taux d'échecs et d'abandons est particulièrement élevé au cours du premier trimestre d'études collégiales...Plus de 25% des élèves de la cohorte 1986 ont échoué ou abandonné plus de la moitié de leurs cours à leur premier trimestre d'études. En outre, à notes égales au secondaire, les élèves de 1986 réussissent moins bien que ceux de 1980. Comme le souligne le rapport annuel 1987-1988 du Conseil supérieur de l'éducation, "c'est dans ce contexte mouvant que la mission du cégep doit maintenant se réaliser, avec des élèves moins fixés qu'on ne le croit souvent sur leur choix d'orientation et dont les chiffres montrent que beaucoup se cherchent, changent, abandonnent ou échouent, ou bien arrivent au collège avec des acquis fort inégaux, parfois mal orientés, poussés qu'ils ont pu être vers des voies que le système privilégie, mais qui n'étaient pas nécessairement faites pour eux"[34]. Or, la mission des collèges est d'accroître la scolarisation des populations et de leur donner une éducation de qualité en vue de contribuer à la promotion éducative et culturelle de la population et, par contrecoup, au développement économique du Québec. Il appartient donc aux collèges de réduire les obstacles qui s'opposent à l'accès aux études collégiales et à la réussite scolaire sans pour autant amoindrir les standards de qualité propres à ce niveau.

---

[33] Cégep de Drummondville, 20 ans... vers l'an 2000, plan de travail 1988-1989, p. 9.

[34] Conseil supérieur de l'éducation, Le rapport Parent, vingt-cinq ans après, rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation, novembre 1988, p. 104.

Le Collège a comme obligation de recevoir tous les élèves qui répondent aux conditions générales d'admission fixées par le Règlement sur le régime pédagogique du collégial et de leur offrir une variété de cheminements respectueux de leurs possibilités, de leurs conditions particulières et de leurs aspirations.

Or, la matérialisation d'une telle obligation implique une connaissance des facteurs associés au phénomène de la réussite, des échecs et des abandons. Elle sous-tend une connaissance de la personne incarnée dans son vécu scolaire, dans sa motivation, dans ses aspirations académiques, dans ses conditions matérielles d'apprentissage, ainsi que dans un ensemble d'autres facteurs attribuables au milieu collégial, aux enseignantes et enseignants et à l'organisation des études.

Tenant compte des multiples aspects de cette problématique, certains cégeps ont expérimenté un système de dépistage et élaboré un programme d'encadrement pour les élèves en difficulté d'apprentissage. Les services du SRAM ont, de leur côté, développé en 1987-1988 le concept d'une propédeutique collégiale. Depuis l'automne 1989, des "listes de dépistage", constituées à partir des résultats scolaires du secondaire, sont accessibles par voie informatique aux collèges qui peuvent, s'ils le jugent à propos, intégrer des critères locaux à leur liste de classement en ce qui a trait à la cote préliminaire et à sa pondération.

Le Collège de Drummondville, confronté à cette problématique, s'applique à identifier des mécanismes aptes à faciliter le succès scolaire de ses élèves. Sont en place ou en cours d'expérimentation:

- une étude d'impact sur la formule des cours d'appoint offerts dans certaines disciplines aux élèves du secondaire qui n'ont pas réussi les préalables requis pour intégrer le programme de leur choix;

. l'implantation d'un centre d'aide en français;

. le choix d'un guide méthodologique basé sur le consensus de tous les intervenantes et intervenants des départements et services;

. le suivi académique des étudiantes et étudiants participant au programme inter-collégial;

. un modèle d'accueil et d'encadrement à l'intention des clientèles de première année.

Certains éléments de problématique sont par ailleurs particuliers à la clientèle adulte. Soulignons en premier lieu la provenance et les cheminements variés de cette clientèle, la nécessité de composer souvent avec les exigences du marché du travail ou de responsabilités familiales ou personnelles particulières et le désir de plusieurs de se voir reconnaître des acquis expérientiels en lien avec leur orientation de carrière.

Les services de formation, de recyclage ou de perfectionnement de la main-d'oeuvre vont de pair avec le tissu industriel et économique de la région. Celui-ci se caractérise notamment par un environnement de petites et moyennes entreprises. Les programmes de financement de la formation sur mesure en emploi favorisent, pour leur part, les grandes entreprises en posant comme contrainte, par exemple, un minimum d'heures (80) de formation qui devient prohibitif pour les PME. La polyvalence des fonctions de travail et le nombre restreint de personnes dans chaque catégorie de fonctions dans les PME posent également des difficultés d'organisation de leur perfectionnement en regard des normes ou contraintes des programmes connus. La contribution du Cégep au développement économique régional passe principalement par sa

capacité à répondre adéquatement au besoin de formation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre technique.

L'éducation permanente s'est développée graduellement en empruntant beaucoup au modèle établi à l'enseignement régulier. Si l'on met à part la formation sur mesure et quelques programmes particuliers de formation de la main-d'oeuvre, comme les programmes à temps complet, l'adulte est invité à choisir son programme de formation à même une grille de cours généralement disponibles en soirée, selon un horaire déterminé et en vue d'une sanction officielle ou non de ses études. Cette approche continuera d'exister puisqu'elle répond à des besoins certains. Toutefois, une ouverture devra être créée pour rencontrer les besoins d'une clientèle qui ne retrouve pas son compte dans l'approche traditionnelle et dont les aspirations de formation collégiale ne sont pas moins légitimes. C'est le cas de diverses catégories de clientèles féminines (mères monoparentales, femmes voulant faire un retour sur le marché du travail après avoir élevé leur famille...) ou de décrocheurs qui désirent se réinsérer dans la vie économique active en passant, au moins à temps partiel, par des études collégiales. Ces clientèles particulières qui s'accommodent mal des modalités établies pour la majorité posent le problème de leur dépistage efficace, de leur nombre suffisant à un moment donné dans une région non métropolitaine, de la diversité de leurs besoins de formation ou, enfin, de l'absence de structures formelles de représentation.

Orientations générales

Au chapitre des clientèles, les participantes et les participants aux tables de travail ont mis en évidence six orientations majeures.

1. Maintenir de hauts standards de qualité basés sur des normes clairement énoncées, largement diffusées et appliquées avec rigueur et transparence.

2. Assurer la cohérence entre les programmes de formation des trois ordres d'enseignement (secondaire-collégial-universitaire) et les attentes du marché du travail.

3. Viser une amélioration qualitative de la clientèle par une réduction des taux d'échecs et d'abandons et en offrant aux élèves une variété de cheminements respectueux de leurs possibilités, de leurs conditions particulières et de leurs aspirations.

4. Promouvoir le développement intégral de l'élève en favorisant un apprentissage des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

5. Ajuster les structures organisationnelles et les services rendus aux besoins des différentes clientèles.

6. Favoriser l'accès à des études collégiales à une plus large proportion de la clientèle adulte.

2.2 La formation pré-universitaire

Problématique

Selon les données actuelles, les jeunes populations étudiantes s'orientent de plus en plus vers le secteur d'enseignement pré-universitaire au collégial, et ce, au détriment du secteur professionnel. Ainsi, au trimestre d'automne 1989, 60% des admissions traitées par le SRAM[35] avaient trait à la formation pré-universitaire alors que ce même pourcentage était de 50% en 1982. Cette statistique n'est pas sans masquer certains problèmes. D'une part, contraints à des choix d'orientation prématurés, soit dès la troisième année du secondaire, les élèves misent en général sur les profils réputés "gagnants" sans égard à leurs aptitudes ou à leurs goûts. Il en résulte qu'un certain nombre d'entre eux sont voués à l'échec, à l'abandon de cours et à la réorientation. D'autre part, comme on a pu également l'observer, les candidates et les candidats sont moins bien préparés aux exigences des programmes pré-universitaires: il y a eu réduction des heures en sciences, en mathématiques et en français par exemple. De plus, les programmes du secondaire sont en redéfinition constante alors que d'autres ne sont pas encore adoptés comme c'est le cas pour les sciences physiques. Il faut également prendre en considération que les règles d'obtention du diplôme d'études secondaires sont transitoires.

Dans un autre ordre d'idées, le problème de la valorisation d'un programme par rapport à l'autre est réel. À cet égard, les programmes de sciences sont souvent identifiés comme des voies à plus grand potentiel par rapport à ceux des sciences sociales et des arts notamment. Outre les meilleures possibilités de carrières offertes comme perception générale, la source peut résider en partie dans l'existence de mécanismes propres à

---

[35] Service régional d'admission du Montréal métropolitain, rapport annuel 1988-1989, p. 20.

valoriser certaines voies dont l'accès est hérissé de préalables par opposition à d'autres voies, telles sciences sociales et sciences humaines, dépourvues de préalables et par conséquent souvent dévalorisées au plan de l'image même.

Un autre aspect de la problématique relève de la spécificité de la formation pré-universitaire collégiale par rapport aux deux autres ordres d'enseignement que sont le secondaire et l'université. Suivant le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, le trait le plus caractéristique de cet enseignement réside dans le fait qu'il est appelé à prendre la forme d'une formation dite "fondamentale". Cet énoncé de principe constitue une des lignes de force du Règlement sur le régime pédagogique du collégial qui en fait l'élément intégrateur des programmes d'études. La formation fondamentale n'est cependant pas l'apanage du seul [illegible] collégial. À plusieurs égards, le secondaire et l'université contribuent également à la formation fondamentale de leurs élèves. Il importe donc pour le Collège de préciser la formation fondamentale qu'il s'efforce de donner à ses élèves et d'identifier les marques distinctives de cette formation.

Orientations générales

En lien avec la problématique énoncée précédemment, la formation pré-universitaire au Cégep de Drummondville devrait être articulée à partir de quatre orientations générales.

1. Promouvoir une formation pré-universitaire intégrée et articulée sur les concepts de programme et d'interdisciplinarité.

2. Viser à l'intégration des savoirs par une formation de type fondamentale, seule apte, par l'exploration d'un champ de savoir, à initier aux assises et aux principes de base des disciplines, à permettre le transfert des apprentissages

essentiels et à assurer le développement intégral de la personne.

3. Viser à des exigences et des standards de qualité comparables pour les différents programmes de formation.

4. Assurer la cohérence et le développement des programmes préuniversitaires à partir d'un cadre de référence sur la formation fondamentale et les valeurs privilégiées par le Collège.

2.3 La formation professionnelle

Problématique

Le contexte social et économique des sociétés actuelles engendre un questionnement axé sur le rapport entre formation et qualification de la main-d'oeuvre. Ainsi que le rappelle le Conseil des Collèges[36], il importe de distinguer entre hausse du taux de scolarisation et hausse du taux de fréquentation scolaire. L'abaissement des barrières économiques, l'intensification des échanges internationaux, la concurrence accrue sur tous les marchés sont autant d'éléments nouveaux qui, parmi d'autres, dressent des obstacles sur la voie du développement de la société québécoise. Dans ce contexte, il ne fait aucun doute qu'une main-d'oeuvre possédant une formation complète et de qualité constitue un des pivots importants de toute stratégie de développement.

Par ailleurs, les pressions sont fortes pour orienter la formation vers un débouché à court terme permettant de "gagner sa vie" hâtivement: pressions provenant des employeurs, des associations professionnelles et parfois des étudiantes et étudiants pressés d'intégrer le marché du travail. Or une société

---

[36] Conseil des Collèges, La réussite, les échecs et les abandons au collégial, rapport 1987-1988, p.V.

requiert, pour son développement à long terme, non pas des exécutantes et des exécutants aptes à accomplir qu'un ensemble limité de gestes, mais des personnes dotées, par le biais d'une formation fondamentale, du pouvoir de s'ajuster et de se convertir à un autre emploi dans le contexte d'un marché du travail soumis à une évolution technologique permanente.

Le Collège entend identifier les mécanismes à mettre en place au cours des prochaines années pour s'ajuster aux besoins des acteurs de ce champ de formation que sont les employeurs et les élèves confrontés,

- les uns, aux besoins d'une formation spécialisée ajustés aux multiples exigences du marché du travail et des corporations professionnelles, ou encore d'une technologie de pointe en constante évolution;

- les autres, aux besoins d'une formation fondamentale, aux assises larges et profondes, répondant à la nécessité d'accroître leur capacité de conceptualiser, de communiquer dans les deux langues officielles, d'accroître leur faculté de s'adapter aux divers changements sociaux et technologiques, d'approfondir leur sens des responsabilités et de satisfaire leurs besoins continus de formation.

Selon les données du SRAM[37], la proportion des demandes adressées aux programmes de formation professionnelle a chuté de 50% à 40% sur la période 1982-1989. Cette évolution négative s'inscrit dans un contexte qui se révèle pourtant plein de promesses d'avenir. Comme le souligne le rapport annuel 1988-1989 du SRAM, la relance des sortants collégiaux de mai 1988 indique que 94% des finissants

---

[37] Service régional d'admission du Montréal métropolitain, rapport annuel 1988-1989, p. 20.

de ce secteur se destinant à l'emploi ont trouvé place sur le marché du travail. Ce taux de placement se compare avantageusement à celui des sortants universitaires du 1er cycle qui se situait à 91% en 1987.

Cette tendance inquiète également le Conseil du patronat du Québec qui signalait au printemps 1989 que "la diminution constante des inscriptions aux programmes professionnels se traduira par une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée sans précédent au Québec, au tournant du siècle"[38].

Outre la diminution de clientèle constante dont ce secteur de formation est l'objet, d'autres facettes de la problématique semblent devoir être considérées:

. la difficulté de renouveler les équipements en relation avec les exigences et le vécu du milieu industriel;

. la difficulté d'aménager les laboratoires requis et d'offrir les services pertinents dans une construction exigue par rapport aux normes d'usage;

. le fait que l'évolution technologique, réputée engendrer la précarité sinon la rapide désuétude des acquis, voue la formation professionnelle soit à toujours s'ajuster après coup, soit à extrapoler;

. la nécessité d'assurer des passerelles entre la formation professionnelle du secondaire et la formation professionnelle du collégial et de favoriser l'accès subséquent à des études universitaires.

---

[38] Idem p. 20.

Le resserrement des liens avec le marché du travail et la perspective d'une politique d'intégration de stages à la formation représentent, par contre, des voies à explorer dans un modèle de formation professionnelle où l'industrie, dotée en ressources humaines et matérielles, s'inscrirait en partenaire en contribuant à la formation.

Orientations générales

Les orientations, en matière de développement de la formation professionnelle, sont centrées sur l'élève, sur le rapport besoin du marché/formation et sur la qualité des ressources humaines et matérielles, à savoir:

1. Viser de hauts standards de qualité dans le développement des habiletés nécessaires à l'intégration sociale et professionnelle des élèves.

2. Assurer une formation qui tienne compte des besoins du marché du travail, des attentes professionnelles des élèves et du caractère fondamental des apprentissages à réaliser.

3. Favoriser l'excellence par l'émergence de secteurs spécifiques de pointe ou la définition de couleurs locales adaptées à la clientèle et au milieu.

4. Participer à la mise en place de mécanismes d'information, de valorisation et de promotion de la formation professionnelle.

5. Développer des passerelles entre la formation professionnelle au secondaire et la formation professionnelle au collégial ainsi qu'entre les programmes d'un même secteur au collégial. Favoriser la poursuite d'études universitaires pour les élèves du secteur professionnel intéressés par ce cheminement.

6. Soutenir la qualification optimale des ressources humaines et matérielles nécessaires à la formation.

2.4 L'éducation aux adultes et la formation sur mesure

Problématique

Bien que non intégrée dans la mission d'origine des collèges, l'éducation des adultes s'est développée et poursuit son expansion alors que la clientèle de l'enseignement régulier tend à se stabiliser. Elle représente à n'en pas douter une perspective intéressante du développement futur des cégeps. Sa clientèle est en progression constante et le marché de la formation chez les adultes offre des possibilités largement supérieures au vécu en terme de besoins à satisfaire. Ce qui est vrai pour l'ensemble des collèges l'est particulièrement pour le Cégep de Drummondville qui affichait le plus faible budget du réseau collégial au chapitre de l'éducation des adultes en 1986-1987[39].

Les auteurs du rapport Parent parlaient déjà "d'éducation permanente". Mais, comme le souligne à juste titre le Conseil supérieur de l'éducation, "ils n'ont pas pu prévoir l'ampleur du phénomène qu'on connaît aujourd'hui et l'étendue de son influence sur l'organisation même de l'enseignement"[40]. C'est ainsi que l'apparition de nouveaux besoins et le contenu des accords Québec-Canada ont amené les collèges à intégrer le champ de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre, par le biais de leurs programmes réguliers de formation dans un premier temps et, subséquemment, par l'offre d'activités sur mesure qui suppose des modes de fonctionnement différents.

---

[39] Direction des ressources matérielles et financières, Situation financière des cégeps, Analyse des rapports financiers des années scolaires 1985-1986 et 1986-1987, février 1989.

[40] Conseil supérieur de l'éducation, Le rapport Parent vingt-cinq ans après, rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation, novembre 1988, p. 46.

L'expansion récente et soutenue de l'éducation des adultes a par ailleurs mis en lumière une problématique articulée sur un ensemble de questions de fond, dont celle d'une formation non adaptée aux besoins spécifiques des adultes, principalement au niveau des structures et des normes généralement conçues pour une clientèle du régulier, comme on l'a signalé en parlant des clientèles à la section 2.1.

Les activités de formation ou de perfectionnement requises par les personnes visant une mise à jour de leurs connaissances auraient avantage à être intégrées dans des programmes souples et courts de manière à ce que spécificité et qualité ne soient plus inscrits dans un rapport d'opposition. Même auprès des adultes, il faut distinguer entre la formation initiale et la formation continue.

En ce qui a trait à l'accessibilité, celle-ci demeure limitée par des mesures pédagogiques calquées sur l'enseignement régulier, donc trop rigides. Malgré certaines initiatives visant l'ouverture, les attitudes ont peu évolué à l'égard des femmes cantonnées dans des disciplines qui leur sont traditionnellement réservées.

L'approche sélective qui prévaut dans les interventions concentrées auprès de catégories sociales prioritaires limite l'accessibilité à la population en général puisque les règles budgétaires favorisent d'abord ces actions particulières, par exemple, l'intégration des assistés sociaux. Les coûts défrayés par les adultes en regard de la gratuité pour les personnes inscrites à temps complet sont encore de nature à limiter l'accessibilité.

Relativement au cadre organisationnel, des mécanismes locaux d'accueil et de référence sont en place et les projets de reconnaissance des acquis se développent bien qu'une politique

demeure à élaborer et que le financement de ces services doit être consolidé. Quant à la diffusion de l'information auprès du public, tout en reconnaissant que le rôle de la Commission de formation professionnelle est primordial notamment en ce qui touche la formation de la main-d'oeuvre, les cégeps doivent identifier les moyens qui leur permettront de s'imposer sur le marché de l'éducation permanente face à la concurrence du secteur privé.

Orientations générales

En continuité avec son évolution récente, cinq orientations semblent le mieux devoir assurer le développement de la formation permanente au cours des prochaines années.

1. Viser l'intégration de l'éducation des adultes à la mission du Collège en privilégiant un développement concerté de l'enseignement régulier et de l'éducation permanente qui tienne compte de leur spécificité et de leur complémentarité.

2. Assurer le développement qualitatif et quantitatif des interventions en formation sur mesure en favorisant la création de secteurs spécifiques et une approche de partenariat avec le milieu industriel régional.

3. Contribuer au recyclage et au perfectionnement de la main-d'oeuvre en concertation avec les entreprises de la région.

4. Hausser la fréquentation des populations adultes à des études collégiales par le biais de programmes de formation et de services à l'intention de clientèles cibles.

5. Élargir l'accessibilité à des études collégiales par des programmes d'implantation de la formation à distance et de la reconnaissance des acquis extra-scolaires.

2.5 La recherche et le développement

Problématique

Au cours des deux dernières années, les Services pédagogiques ont mis en place certains mécanismes visant à favoriser l'émergence de projets de recherche au Collège:

- création d'un service de recherche-développement;
- rédaction d'un guide d'accessibilité aux différents programmes subventionnés de recherche;
- élaboration d'une documentation sur la recherche au collégial;
- réalisation d'un inventaire sur les disponibilités humaines et matérielles en collaboration avec les départements et services.

Bien que non inscrit dans la loi des collèges, le volet de la recherche est solidement implanté dans les cégeps par le biais de plusieurs programmes subventionnés: programme A.C.S.A.I.R.(aide aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue) du FCAR (fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche), programmes PAREA (programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage) et PART (programme d'aide à la recherche technologique) de la DGEC, programmes d'aide à la production de matériel didactique, etc. En outre, elle se caractérise par une diversification accrue des intérêts de recherche. Axée à ses débuts sur la pédagogie, ce qui contribua à l'avancement des domaines de l'enseignement et de l'apprentissage, la recherche s'est depuis résolument engagée dans la recherche-développement et dans la recherche technologique suite à l'ouverture des collèges sur le milieu.

Depuis le livre blanc de 1980, la position gouvernementale sur la recherche a peu évolué: on reconnaît le potentiel important de recherche des collèges et l'à-propos d'en supporter l'émergence et l'essor. La question demeure cependant ouverte concernant une reconnaissance officielle de ce volet dans la mission des collèges. Bien qu'il soit difficile de mettre en perspective la place qu'occupera la recherche dans les collèges d'ici les prochaines années, on peut d'ores et déjà avancer que la recherche appliquée demeurera l'axe principal de la recherche au collégial. La mission d'enseignement technique, les liens d'intérêt entre les collèges et leur milieu et le questionnement des enseignants et des enseignantes en regard de leur pratique pédagogique ont favorisé cette orientation.

Orientations générales

Si l'on se base sur l'aspect quantitatif des énoncés produits, ce secteur d'activités n'a suscité qu'un faible intérêt lors des journées d'études. L'aspect qualitatif de certains énoncés non formulés sous formes d'objectifs explicites mais plutôt investis dans des considérations met cependant en relief deux orientations.

1. La nécessité d'élaborer une politique sur la recherche fondée sur les axes prioritaires de développement du Collège.

2. La nécessité de situer la recherche comme moyen privilégié de développement des pratiques pédagogiques et des activités et services intervenants comme supports à la formation.

III. LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES: CADRE ORGANISATIONNEL ET PRIORITÉS D'ACTION

La section précédente dégage en terme d'orientations les assises du développement souhaité de la formation au Cégep de Drummondville. On y retrouve, dans une vision tracée à grands traits et à préciser dans l'action, ce que le Collège entend donner comme formation à ses différentes clientèles, ce qui lui apparaît important et prioritaire, les valeurs et les habiletés qu'il privilégie. Comme mentionné en début du document, cette réflexion sur la formation et les clientèles demeure volontairement ouverte sur l'action qui doit se matérialiser dans les plans de travail annuels du Collège.

Les orientations étant établies, il s'agit maintenant d'y donner suite dans des activités précises. Comme la formation et le cheminement scolaire des clientèles s'articulent généralement à l'intérieur d'un programme, c'est à partir et autour de la notion de programme que doivent être identifiées les priorités d'action et de développement. La volonté d'intégrer des cours de formation générale et des cours de concentration ou de spécialisation dans un programme structuré constitue un élément spécifique au réseau collégial. Cette vision ne correspond cependant pas toujours à la réalité actuelle où la fragmentation des contenus disciplinaires et le morcellement des apprentissages sont souvent déplorés. Par rapport au vécu où la formation des clientèles est souvent la somme d'un agrégat de cours laissé au choix des élèves à partir d'un éventail très large, la notion de programme propose une approche organique ou systhémique de la formation. Elle constitue le référentiel de base pour assurer la cohérence des interventions pédagogiques auprès des élèves. C'est également le référentiel privilégié pour assurer la continuité des objectifs de formation entre les différents ordres d'enseignement. Qui plus est, l'orientation programme prend le parti de centrer les interventions pédagogiques autour de l'apprentissage et de l'élève par opposition à une orientation disciplinaire axée en premier lieu sur l'enseignement.

À cet égard et pour les fins de mise en oeuvre des orientations de la section précédente, le Collège de Drummondville retient cinq axes d'intervention pour assurer le développement de ses programmes de formation:

1. l'approche-programme;

2. l'analyse et l'évaluation des programmes;

3. l'émergence de secteurs spécifiques et de couleurs locales;

4. l'élargissement de la carte des programmes professionnels;

5. les clientèles particulières.

3.1 L'approche-programme

La fragmentation de la formation constitue un des plus sérieux problèmes de l'enseignement collégial. Cette fragmentation origine en partie des caractéristiques structurelles des cégeps: entités départementales constituées sur la base des disciplines plutôt que des programmes, promotion par matière, grilles de cours ouvertes dans plusieurs cas, manque de coordination suivie entre les enseignantes et les enseignants responsables des différentes composantes des programmes, etc.

Force est de reconnaître que le Régime pédagogique provisoire en vigueur de 1967 à 1984 n'a pas favorisé la mise en place d'un système intégré et cohérent de gestion des programmes. L'application des principes de polyvalence et de diversification des apprentissages a plutôt été le lieu d'un éclatement et d'une compartimentation des cours, des disciplines et voire même des programmes.

Or, selon la Fédération des Cégeps, un programme est un tout, c'est:

. "l'assise de la mission de formation des cégeps et l'axe d'intégration de la formation des élèves et des activités pédagogiques et administratives d'un collège;

. un ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation;

. un système, un ensemble d'éléments constitutifs reliés fonctionnellement les uns aux autres: des élèves, des besoins de formation, des buts, des objectifs, des contenus, des activités, du personnel, des ressources, des méthodes d'enseignement, du matériel didactique, des activités d'évaluation"[41].

Comme le souligne le Conseil supérieur de l'éducation, "il semble que les collèges soient de plus en plus disposés à définir leur mission d'enseignement en fonction d'une formation fondamentale qui, par l'exploration d'un champ du savoir, initie aux fondements, permet le transfert des apprentissages essentiels et, par là, vise ultimement le développement intégral de la personne"[42]. Pour y arriver, un point d'ancrage est cependant nécessaire. Suivant la spécificité des collèges, il réside dans un champ de savoir ou de savoir-faire (programme général ou professionnel) où l'élève intègre ses apprentissages. Dans une visée de développement intégral de la personne, ce point d'ancrage doit cependant être assez large pour permettre les interconnexions avec d'autres domaines du savoir. Plusieurs intervenantes et

---

[41] Fédération des cégeps, Cadre de référence pour les concepts de programme, approche-programme, gestion des programmes, juin 1988, p. 12.

[42] Conseil supérieur de l'éducation, Du collège à l'université: l'articulation des deux ordres d'enseignement supérieur, Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, avril 1988, p. 18.

intervenants du réseau collégial déplorent que les élèves comprennent peu la raison d'être des cours obligatoires et complémentaires. Les élèves constatent le peu d'importance accordée par leurs enseignantes et enseignants de spécialisation ou de concentration à ces blocs de cours. Conséquemment, ils leur réservent peu de place en regard de leurs cours de concentration ou de spécialisation. Ainsi que le propose la Fédération des cégeps, "l'approche-programme est un état d'esprit, une attitude, un choix idéologique tout autant qu'un mode et un style de gestion qui suppose une manière particulière d'orienter les actions et de réaliser les opérations touchant les programmes d'études"[43]. Elle porte une attention sur les liens qui doivent exister entre les différents cours d'un programme (cours obligatoires, cours de concentration ou de spécialisation et cours complémentaires). Une approche-programme, c'est aussi, comme le soulignent Maryse Lapierre et Pierre Leduc dans le même document, "le suivi spécifique de chacun des programmes effectué conjointement par les enseignants et les membres de la direction, c'est se préoccuper du choix des cours de concentration ou de spécialisation qui relèvent du Collège, tout autant que de mesurer les effets sur la formation d'une approche pédagogique particulière ou encore identifier les besoins de perfectionnement des enseignants à la suite d'une révision de programme. C'est entreprendre, d'une façon systématique, l'analyse fouillée des comportements des étudiants d'un programme donné; relancer les étudiants sur le marché du travail et à l'université; établir des passerelles entre les collèges et les universités, les établissements du secondaire, le marché du travail"[44]. Ainsi explicitée et entendue, l'approche-programme constitue l'axe d'intégration, la pierre angulaire de la formation des étudiantes et des étudiants du collégial.

---

[43] Fédération des cégeps, Cadre de référence pour les concepts de programmes, approche-programme, gestion des programmes, juin 1988, p. 14.

[44] Idem, pp. 14 et 15.

L'optique d'une approche-programme représente un défi pour le réseau collégial dont l'expertise est basée sur une approche disciplinaire. Depuis quelques années, la Direction générale de l'Enseignement collégial (DGEC) s'est orientée dans cette nouvelle voie ainsi que l'atteste notamment la refonte des programmes de sciences et de sciences humaines.

Les caractéristiques structurelles des cegeps n'étant pas remises en question, c'est dans la mise en oeuvre de pratiques et de modes de fonctionnement nouveaux, dans une approche-programme à élaborer et à mettre en place, que le Collège entrevoit la solution au problème de la fragmentation de la formation.

Basé sur la communication, la concertation, la participation et la collaboration de tous les intéressés, le développement d'une approche-programme fait appel à une conception organique de la formation où celle-ci est articulée en fonction d'objectifs généraux reliés à la nature même de la spécialisation ou de la concentration. La transition à l'approche-programme dans une visée de formation fondamentale est une occasion favorable de définir nos interventions et nos structures en fonction des besoins et des attentes des clientèles.

3.2 L'analyse et l'évaluation des programmes

Comme en fait état la politique générale d'évaluation du Collège[45], les institutions et les groupes humains ont la possibilité de faire des choix et d'orienter leur développement. À cet égard, l'évaluation est nécessaire pour prendre conscience des possibilités et des ressources et faire les choix stratégiques appropriés.

---

45 Cégep de Drummondville, Politique générale d'évaluation, mai 1985, p. 2.

L'élaboration d'un plan de développement articulé et cohérent ne saurait ainsi être complet et crédible sans la mise en place d'un modèle objectif d'analyse et d'évaluation. Ce modèle, pour être opérant et fonctionnel, doit par ailleurs s'appuyer sur une politique où sont précisés les objectifs et les critères présidant à l'évaluation. C'est l'élément préalable en regard d'un cheminement critique qui vise non pas de simples réaménagements en surface, mais bien un traitement de fond de la question ou de l'objet traité.

Essentiellement conçue comme outil de développement, l'évaluation des programmes est un processus qui vise la qualité et l'actualisation des programmes allant dans le sens d'une prise en charge constante des problématiques et des opportunités identifiées lors d'analyses et de consultations. On réfère ici à un développement de l'intérieur qui assure l'évolution et l'ajustement des programmes existants en regard des besoins de la société, du marché du travail, des nouvelles technologies et des caractéristiques des clientèles. Dans le prolongement de la dynamique liée au processus d'évaluation, il est aussi possible et attendu que celui-ci puisse conduire à des développements allant jusqu'à l'ajout de nouvelles voies de sortie ou encore de nouveaux programmes. De là toute l'importance d'élaborer une politique d'analyse et d'évaluation des programmes dans le cadre plus large de la mise en place d'un plan de développement des programmes.

C'est en associant ces deux éléments de gestion dans une même démarche de réflexion sur ses programmes que le Collège a adopté en mai 1989 une politique d'évaluation provisoire sur le sujet. Élaboré par la direction des Services pédagogiques à partir du cadre de référence et de la démarche type proposés dans la politique générale d'évaluation du Collège, ce premier document a servi de guide opérationnel en 1988-1989 pour l'évaluation du programme d'informatique. Des démarches d'évaluation similaires sont en cours cette année en ce qui a trait aux programmes

d'électrotechnique et de technologie d'estimation et d'évaluation immobilière. Le texte provisoire de la politique doit être revu cette année et traduit dans une version finale à la lumière de ces expériences d'évaluation, d'une consultation à faire auprès de la table des coordonnatrices et coordonnateurs de département et des orientations retenues dans le présent document.

C'est au rythme d'une démarche institutionnelle par année, ainsi qu'il est proposé dans le projet de politique, que le Collège envisage soumettre ses programmes existants à l'analyse et à l'évaluation. Tout en demeurant sujette à des ajustements pour tenir compte de démarches de même nature ou de révisions coordonnées provincialement, la liste des programmes considérés pour les cinq prochaines années apparaît dans le tableau 8.

TABLEAU 8 : Liste des programmes existants qui devraient faire l'objet d'une démarche institutionnelle d'analyse et d'évaluation au cours des cinq prochaines années.

Année	Programme
1990-1991	Techniques administratives
1991-1992	Musique populaire et soins infirmiers
1992-1993	Techniques de bureau
1993-1994	Sciences humaines
1994-1995	Sciences de la nature

3.3 L'émergence de secteurs spécifiques et de couleurs locales

Bien que la nécessité d'assurer une meilleure cohérence dans le contenu des programmes soit également en cause, c'est avant tout le développement récent des technologies et des disciplines qui a obligé à revoir le contenu du grand nombre des programmes existants au collégial. C'est ce même développement technologique et disciplinaire qui a conduit à élaborer et à mettre en place de nouveaux programmes afin de répondre à des besoins de formation jusqu'alors inexistants.

Élaboré dans ce contexte de développement accéléré, où la formation se devait d'être actuelle et adaptée aux besoins d'une clientèle de moins en moins homogène, le Règlement pédagogique du collégial revisé a fait place à la possibilité de se doter localement de cours et même de programmes d'établissement. À un degré moindre, la nouvelle réglementation reconnaissait également aux collèges la possibilité de se donner une couleur locale ou une identité distincte à l'égard des programmes d'état. Ce faisant, elle est venue confirmer l'autonomie et le dynamisme relatifs des collèges dans la mise en perspective de leur développement.

Il faut cependant situer cette ouverture dans le contexte actuel de l'enseignement collégial. Ainsi, au moment où le nouveau cadre réglementaire fait une place plus grande à l'initiative des collèges en matière de développement, l'explosion encore récente des programmes de formation technique, la difficulté de s'inscrire à la fine pointe du développement technologique dans un large éventail de programmes et de services obligent les collèges à faire des choix stratégiques. D'une part, la consolidation nécessaire après vingt ans de développement ne permet pas de s'engager dans de nouvelles avenues sans mesurer au préalable les incidences et le potentiel de renforcement sur les programmes et les services en place. D'autre part, la nécessité pour les

collèges de se donner une identité tout en s'associant au vécu socio-économique de leur région d'appartenance les obligent à consolider et construire autour de leurs secteurs spécifiques et de la couleur locale de leurs programmes dans un objectif commun d'assurer la qualité comme l'excellence de la formation.

L'existence d'un réseau collégial fortement maillé, tant au plan régional que provincial, est un élément additionnel en faveur de l'identification et de la mise en place de secteurs spécifiques au Cégep de Drummondville. Tenant compte de la baisse constante de la clientèle inscrite au secteur professionnel, du large éventail des programmes existants et du nombre relativement restreint des nouvelles autorisations annuelles, il est réaliste de planifier une bonne partie du développement local des programmes à partir et autour des programmes existants. Le parti pris des secteurs spécifiques, envisagé comme axe de développement des programmes, doit être fonction des besoins du milieu, du capital d'expertise de l'établissement, du potentiel de développement prévisible du regroupement de programmes ou de services existants, de la volonté institutionnelle de s'identifier à ces secteurs et de l'existence d'un noyau suffisamment large d'expertise pour en assurer la stabilité. À cet égard, c'est prioritairement autour des éléments existants en musique, en techniques administratives et en technologie d'estimation et d'évaluation immobilière que le Collège doit envisager l'émergence de secteurs spécifiques qui intègrent les ressources de l'enseignement régulier et de l'éducation permanente.

a) La musique : un secteur en développement

Depuis plusieurs années, le Cégep de Drummondville est souvent identifié à son secteur musique. Il faut en attribuer une bonne part du crédit à la qualité reconnue de la formation qu'il dispense. Comme résultante et preuve à l'appui, sa clientèle, dont plus de 80% est extérieure au grand Drummondville, nous provient de toutes les régions du Québec. Jusqu'en 1986, c'est principalement autour du noyau initial des programmes de musique générale (500.02) et de musique populaire (551.02) que le secteur a construit sa renommée. Des initiatives récentes dans les domaines de la musique liturgique et religieuse, de la sonorisation et de l'enregistrement musical et de la musique folklorique ont permis de mettre en perspective de nouvelles avenues de développement.

La mise en place projetée d'un programme institutionnel de formation en musique liturgique et religieuse a connu son coup d'envoi en 1987-1988 via un premier cours intitulé "musique et liturgie". C'est sous la forme traditionnelle du groupe-classe que ce cours a été offert au trimestre d'hiver 1988 par le Service de l'éducation permanente. Cette expérience a permis de confirmer l'intérêt pour ce type de formation puisque vingt-six (26) étudiants-adultes des diocèses de Nicolet et de Saint-Hyacinthe s'y sont inscrits. La clientèle-cible du programme proposé étant par ailleurs celle de la vingtaine de diocèses du Canada français, le Collège a développé au cours de l'année 1988-1989 les outils pertinents pour offrir ce cours à distance. Une quarantaine d'étudiants-adultes ont choisi de s'inscrire dans ce cheminement au cours de l'année 1989-1990.

Sur la base de cette première expérimentation, le développement envisagé dans ce domaine musical pour les prochaines années porte sur:

- l'élaboration de cours d'établissement en connaissance du répertoire, en littérature actuelle et en histoire de la musique religieuse pour assurer la formation sur mesure et la formation à distance des clientèles adultes (solistes, animateurs et accompagnateurs) oeuvrant dans les paroisses;

- la mise en place d'un centre de documentation en musique et liturgie;

- l'étude de pertinence d'une voie de sortie en musique et liturgie pour la clientèle inscrite à l'enseignement régulier.

Depuis 1988-1989, le Cégep de Drummondville est autorisé annuellement à offrir, dans le cadre du programme à l'intention des clientèles temporaires, une attestation d'études collégiales en techniques de sonorisation et d'enregistrement musical. Ce développement fait suite à des études et des consultations entreprises auprès des responsables de studios professionnels, de réalisateurs et d'imprésarios où il a été démontré que les spécialistes dans ce domaine sont dans la majorité des cas des "self made men" ou des musiciens formés à l'étranger.

Avec le développement de "l'électronique musicale", les musiciens et les interprètes d'aujourd'hui ont à travailler avec des appareils de production musicale hautement spécialisés. Ainsi, lors des séances d'enregistrement en studio, il arrive de constater une incompréhension marquée entre l'artiste et l'opérateur de studio due, dans la plupart des cas, à la difficulté de parler un langage commun. Au demeurant, pour concevoir une production musicale utilisant les possibilités techniques offertes par les équipements de sonorisation et d'enregistrement, le musicien doit connaître ces possibilités sans devoir cependant

les manipuler de façon experte. À l'inverse, les techniciens de sonorisation et d'enregistrement doivent connaître le langage musical pour bien traduire les attentes du musicien ou de l'interprète lors d'une production. Ce sont là les deux clientèles différentes qui étaient susceptibles d'intégrer le programme de techniques de sonorisation et d'enregistrement musical développé conjointement par les cégeps de Drummondville et d'Alma et soumis au Service de formation des adultes de la DGEC en 1987 pour fin d'approbation.

Après deux années d'expérimentation, soit auprès de dix-sept (17) étudiants en 1988-1989 et auprès de vingt-six (26) étudiants en 1989-1990, le Collège de Drummondville a pu vérifier que ce besoin de formation est réel et qu'il rejoint effectivement les deux clientèles identifiées précédemment. À cet égard, le Collège a mis en place cette année deux cheminements distincts. Le premier cheminement s'adresse aux détenteurs et détentrices d'un DEC en musique populaire (551.02) ou à la clientèle sur le marché du travail ayant une formation jugée équivalente. Il propose une démarche d'une année (deux trimestres) pour l'atteinte de l'AEC en techniques d'enregistrement. Le second cheminement a été conçu pour rejoindre des personnes sur le marché du travail possédant des expériences variées en sonorisation et en enregistrement. Il propose une démarche sur deux ans (quatre trimestres) qui vise à qualifier cette clientèle au plan musical, tout en leur assurant les compléments de formation requis en techniques d'enregistrement et de sonorisation pour atteindre les objectifs de l'AEC en techniques d'enregistrement. Considérant le niveau de la clientèle au cours des deux dernières années et les intentions d'inscription signifiées relativement aux deux cheminements, le Collège a renouvelé les demandes d'autorisation pertinentes pour 1990-1991 dans le cadre du programme des clientèles temporaires de la DGEC.

Au vécu, s'il apparaît que la filière dite des clientèles temporaires convient bien au recyclage et au perfectionnement de la clientèle adulte sur le marché du travail dans le secteur

d'activités des techniques d'enregistrement, il en va autrement en ce qui a trait à la clientèle diplômée des cégeps en musique populaire ou ayant une formation jugée équivalente qui désire se perfectionner en sonorisation et en enregistrement musical. Le caractère incertain et récurrent des autorisations et la date tardive à laquelle elles sont généralement connues ne permettent pas d'envisager le recrutement à l'intérieur d'un cheminement scolaire continu et du processus organisationnel propre à l'enseignement collégial. C'est ainsi par le biais d'une demande d'autorisation pour dispenser un diplôme de perfectionnement en études collégiales (DPEC) à l'enseignement régulier que le Collège entend donner suite à compter de 1991-1992 aux besoins de formation et aux attentes de cette clientèle.

Sur la base de ces développements récents et d'une ouverture aux métiers connexe à la musique, le Collège a élaboré en 1988-1989 un projet de Centre des technologies musicales dans le cadre des travaux de la conférence socio-économique de la région 04. Celui-ci vise essentiellement à doter le Collège du matériel et des espaces nécessaires pour assurer le développement du secteur musique dans le domaine des technologies nouvelles utilisées dans le monde musical et de former des musiciennes et musiciens au fait de ces nouvelles technologies. On réfère ici à l'informatique supportant l'écriture et l'édition musicale, aux technologies utilisées dans la fabrication et la calibration des instruments de musique, aux techniques de sonorisation et d'enregistrement, aux techniques musicales appliquées et au renforcement des expériences amorcées en musique liturgique et religieuse et en musique folklorique.

Outre l'élaboration de cours de formation à distance en musique liturgique et religieuse et une demande d'autorisation pour un DPEC en techniques d'enregistrement à l'enseignement régulier mentionnées précédemment, le développement de la formation envisagé dans l'environnement du Centre de technologies musicales est identifié autour des volets suivants:

- une étude de pertinence relative à un DEC dans les techniques connexes à la musique qui intégrerait des éléments de formation en musique, en électrotechnique, en informatique, en édition musicale, en enregistrement et en sonorisation, de même qu'en réparation et en facture d'instruments;

- l'adaptation du programme de musique populaire aux exigences électroniques et informatiques de la musique de l'an 2000;

- l'élaboration et la demande d'autorisation d'un programme de gestion des arts à l'éducation permanente;

- l'étude de pertinence d'un certificat d'études collégiales relatif à la réparation et la facture d'instruments;

- l'élaboration de cours en musique folklorique en vue d'un programme d'établissement.

Le vécu de plusieurs années accrédite l'affirmation que l'enseignement de la musique constitue, au Cégep de Drummondville, un secteur spécifique. Les axes de développement identifiés dans le projet de Centre de technologies musicales viennent renforcir cette vision de ce secteur.

b) Les techniques administratives : une spécificité à établir

Le secteur des techniques administratives, qui regroupe les programmes de bureautique, de techniques administratives et d'informatique, rejoint près de 47% de la clientèle régulière en formation professionnelle au Cégep. La problématique en début de document souligne d'ailleurs son importance dans le profil de l'enseignement professionnel à Drummondville sur la base d'une comparaison avec le poids relatif de ce secteur à l'échelle provinciale. Qui plus est, ce secteur génère la plus grande part des activités de formation dispensées par le Service de l'éducation permanente.

Faut-il le rappeler, une majorité de cégeps du réseau collégial et les quatre cégeps de la région 04 offrent sensiblement les mêmes programmes dans le secteur des techniques administratives. À cet égard, il y a peu de divergence d'un cégep à l'autre. La prépondérance marquée de ce secteur dans le profil de l'enseignement professionnel est cependant spécifique à Drummondville. L'infrastructure régionale de petites et moyennes entreprises manufacturières ou de services, l'importance de l'entrepreneurship local comme l'absence de secteurs industriels lourds ont sans doute contribué à cette polarisation de l'enseignement professionnel à Drummondville.

Outre la considération quantitative observée, la spécificité locale de ce secteur demeure cependant à établir. Les avenues de développement considérées autour d'un centre d'entreprenariat régional[46] et d'un centre de formation en gestion financière informatisée[47] à l'éducation permanente constituent des initiatives en ce sens. On se rappellera que le premier projet,

---

46 Cégep de Drummmondville, Poursuivre en qualité, plan de travail 1989-1990, septembre 1989, p. 17.

47 Idem p. 19.

coordonné par la table régionale Enseignement supérieure/Milieu, a été présenté dans ses grandes lignes à la section 1.3. Quant au second projet, il vise à aider et soutenir les entreprises dans leur virage technologique par le biais d'un centre de formation spécialisé en bureautique et en informatique de gestion. La possibilité d'offrir une attestation d'études collégiales en techniques de commerce internationnal est également une piste de développement envisagée par l'éducation permanente dans le secteur des techniques administratives.

Dans cette perspective, deux orientations semblent le mieux traduire la spécificité que le Cégep entend donner à ses programmes du secteur des techniques administratives. La première a trait à la dimension informatisée des contenus, des enseignements et des apprentissages. La seconde porte sur l'intégration de stages en entreprises dans le processus d'apprentissage pouvant aller jusqu'à un enseignement de type coopératif ou de nature similaire.

Dans un autre ordre d'idées, l'émergence d'un secteur spécifique en techniques administratives appelle des modes de gestion et un développement concerté de ce secteur, tant à l'enseignement régulier qu'à l'éducation permanente.

c) Estimation et évaluation immobilière: un secteur à consolider

Le Collège de Drummondville est le seul cégep public autorisé à offrir un diplôme d'études collégiales en estimation et évaluation immobilière. Ce seul élement en fait un secteur spécifique à Drummondville. C'est cependant une situation exigeante à plusieurs égards et qui oblige à situer les analyses et les questionnements dans un contexte provincial. C'est d'ailleurs dans cette perspective que la direction des Services pédagogiques a inscrit l'évaluation de ce programme dans son plan de travail de

1989-1990[48]. Entre autres éléments, le Collège aimerait savoir pourquoi la clientèle de ce programme ne s'est pas accrue sur la période 1984 à 1989 alors que le marché de l'emploi aurait pu intégrer un mombre de diplômés et de diplômées supérieur à celui formé durant cette période. De façon bien concrète, le programme répond-il adéquatement aux besoins de la profession? Attire-t-il une clientèle qui correspond à sa vocation provinciale?

Parallèlement aux réponses souhaitées à ces questions, c'est toute la mise en perspective du développement d'un secteur à partir de ce programme qui doit être traduite à l'état de projet. C'est un élément essentiel pour assurer la consolidation du noyau d'expertise existant et le maintien des standards de qualité propres à une visée provinciale en termes de formation à dispenser et de clientèle à rejoindre. Dans cette optique, l'implantation d'un centre affilié de formation dans la région de Montréal et la mise en place d'un programme d'établissement en géomatique sont considérées comme des voies à explorer par le Collège.

d) Les couleurs locales: des marques distinctives à se donner

La couleur locale, au sens entendu dans le réseau collégial, renvoie aux éléments distinctifs des établissements à travers leurs programmes de formation ou les services qu'ils offrent. Elle peut s'appliquer à l'ensemble comme à une partie des éléments constituants un programme. Elle peut avoir trait aux cours offerts comme à leur organisation pédagogique. Elle peut se définir autour du suivi académique et de l'encadrement des élèves. C'est le choix laissé aux établissements et à leurs composantes de se donner une identité à travers leurs orientations et leurs actions. La couleur locale renvoie aussi à ce quelque chose qui distingue, à ce quelque chose qui canalise les dynamismes et qui intégre les éléments autour d'une vision partagée.

---

[48] Cégep de Drummondville, Poursuivre en qualité, plan de travail 1989-1990, septembre 1989, p.13.

Dans le sens donné plus haut, l'orientation "lettres" du programme en arts et lettres est une couleur locale à Drummondville. La réalisation de projets de fin d'études de concert avec les entreprises est particulière au programme d'electrotechnique. L'implantation d'un programme en arts et danse associe le Cégep de Drummondville à l'identité culturelle de sa région. Qu'en est-il pour les autres programmes? Qu'en sera-t-il pour les nouveaux programmes de sciences humaines et de sciences de la nature?

Le parti pris pour une couleur locale est une invitation lancée aux intervenantes et intervenants dans le cadre d'un programme de viser à l'excellence à travers ce qu'ils se sont donnés comme identité.

3.4 L'élargissement de la carte des programmes professionnels

Comme souligné antérieurement, le Cégep de Drummondville n'a pas ajouté à sa carte des programmes professionnels depuis six ans. De plus, le poids relatif de sa clientèle du secteur professionnel demeure sensiblement sous la moyenne observée dans le réseau des collèges publics. Les analyses conduites[49] ont permis de vérifier que le faible pourcentage de sa clientèle inscrite à ce secteur est principalement imputable à un éventail réduit de sa carte des programmes professionnels. Ces mêmes études ont en outre démontré que le Cégep de Drummondville retient bien la clientèle de sa région qui désire poursuivre des études collégiales dans les

---

[49] Durney, A. et coll., Les attitudes et les attentes vis-à-vis l'enseignement professionnel au Cégep de Drummondville, juin 1982, 112 p.

Services pédagogiques, Évaluation du programme informatique, novembre 1989, 53p

programmes professionnels qu'il dispense. Dans cet ordre d'idées, l'évaluation du programme informatique conduite en 1988-1989 a révélé que 92,7%[50] des élèves de la Commission scolaire des Chênes (période 1984 à 1988) qui ont opté pour l'informatique ont choisi le Cégep de Drummondville. A cet égard, il se compare avantageusement aux autres cégeps de la région[51].

Outre l'orientation prise de consolider ses secteurs spécifiques autour de programmes d'état ou d'établissement comme mentionné dans la section précédente, c'est par l'élargissement de la carte de ses programmes techniques que le Collège entend corriger le sous-développement relatif de son enseignement professionnel. Trois avenues sont considérées: l'offre d'un programme en techniques humaines pour donner accès à ce secteur à la clientèle régionale et des demandes d'autorisation pour les programmes de techniques plastiques et de design industriel.

a) Le choix d'un programme en techniques humaines

Selon les études réalisées par la DGEC relativement au taux de croissance annuel des demandes d'admission sur la période 1984-1988, "on constate une baisse marquée de l'intérêt des élèves pour les techniques physiques (-8,7%) et les techniques administratives (-8,7%) alors que l'intérêt augmente pour les techniques humaines (+3,1%). Ce phénomène se répercute au niveau des inscriptions; le rythme de croissance annuel des techniques humaines augmente (+1,6%) alors que celui des techniques physiques et administratives baisse (-6,8% et -8,15). Quant aux techniques biologiques, malgré une légère baisse dans les demandes d'admission (-1,4%), elles ont connu, depuis cinq ans, un taux de

---

50 Services pédagogiques, Évaluation du programme informatique, novembre 1989, p. 6.

51 Idem p. 6.

croissance annuel de +1,6%"[52]. Ainsi, alors qu'un élève sur sept (13,9%) du réseau collégial public[53] inscrit au secteur professionnel s'orientait en techniques humaines au trimestre d'automne 1988, ce secteur était absent au Cégep de Drummondville.

Or, comme tendent à le confirmer les données des tableaux 9 et 10, cette situation est préjudiciable à la clientèle de la région de Drummondville qui désire poursuivre des études collégiales dans le secteur des techniques humaines. Pour la période 1981-1989, seulement 44% (117/266) des élèves ayant fait une demande d'admission dans un programme de ce secteur ont été admis dans un collège du SRAM offrant le programme de leur choix. Il faut souligner que cette statistique se compare à ce qui est observé à l'échelle provinciale comme taux d'admission dans l'ensemble des programmes du secteur des techniques humaines. Cependant, alors que durant la période sous étude une proportion de 12,1% de la clientèle régionale se destinant à l'enseignement professionnel avait fait un choix dans ce secteur, c'est une proportion réduite à 7,2% qui y était effectivement admise. On se rappellera que provincialement ce pourcentage était de 13,9% à l'automne 1988.

---

52 Direction de la recherche et du développement, Service des études et du développement des collèges, Les secteurs professionnels de 1984 à 1988, volume II, avril 1989, p. 14.

53 Idem p. 15.

TABLEAU 9 : Demandes d'admission et inscriptions[54] dans les collèges du SRAM pour la période 1981-1989 relativement aux programmes de techniques humaines pour la clientèle en provenance de la Commission scolaire des Chênes.

PROGRAMME	A/I	A-81	A-82	A-83	A-84	A-85	A-86	A-87	A-88	A-89	TOTAL
T. policières (310.01)	A	2	10	6	12	12	12	8	17	9	88
	I	2	6	4	6	8	3	0	3	2	34
T. d'intervention en délinquance (310.02)	A	1	1		1	3	2	1	3		12
	I	1	0		1	2	1	1	1		7
T. juridiques (310.03)	A		1	1			2			2	6
	I		1	1			0			2	4
T. d'éducation en service de garde (322.03)	A	2	9	2	5	4	8	3	2	3	38
	I	0	1	1	2	1	7	1	2	3	18
T. d'éducation spécialisée (351.03)	A	10	17	15	9	7	7	10	6	8	89
	I	4	5	4	2	3	4	4	3	5	33
T. de recherche enquête sondage (384.01)	A										
	I										
T. de travail social (388.01)	A	1	4	2	3		5	3	3	3	24
	I	0	4	1	1		2	2	0	2	12
T. d'intervention en loisir (391.00)	A								2	1	3
	I								2	1	3
T. de la documentation (393.00)	A	1				1		2	1	1	6
	I	1				1		2	1	1	6
TOTAL secteur T. humaines	A	17	42	26	30	27	36	27	34	27	266
	I	8	17	10	12	15	17	10	12	16	117
TOTAL secteur professionnel	A	146	365	279	275	260	261	232	212	169	2 199
	I	108	260	190	208	198	198	177	162	126	1 627
% secteur tech.hum. /professionnel	A	11,6%	11,5%	9,3%	10,9%	10,4%	13,8%	11,6%	16,0%	15,8%	12,1%
	I	7,4%	6,5%	5,3%	5,8%	7,6%	8,6%	5,6%	7,4%	12,7%	7,2%
TOTAL professionnel Drummondville	A	76	165	151	161	151	131	130	110	83	1 158
	I	65	158	121	147	135	121	111	101	71	1 030
% des demandes faites au Cégep Drummondville	A	52,1%	45,2%	54,1%	58,5%	58,1%	50,2%	56,0%	51,9%	49,1%	52,7%
	I	60,2%	60,8%	63,7%	70,7%	68,2%	61,1%	62,7%	62,3%	56,3%	63,3%

[54] Source: Service régional d'admission du Montréal métropolitain.

L'absence de programme dans le secteur des techniques humaines à Drummondville semble avoir pour conséquence de détourner vers les programmes de sciences humaines du général une clientèle qui autrement aurait pu faire un choix dans le secteur apparenté des techniques humaines (tableau 10). Ainsi, en comparaison avec les données observées pour l'ensemble des collèges du SRAM, le poids relatif des admissions dans les programmes de sciences humaines du général est significativement plus élevé à Drummondville. Pour la période 1983-1989, les pourcentages sont respectivement de 17,0% et de 20,8%. En terme relatif, les deux tableaux viennent par ailleurs confirmer un intérêt croissant avec les années pour les programmes de sciences humaines, et ceci, tant au secteur professionnel qu'au secteur général. Sur la base de cette tendance et de la place qu'occupe désormais le secteur des techniques humaines dans le profil de l'enseignement professionnel collégial, il apparait irréaliste de vouloir corriger substantiellement le sous-développement historique de l'enseignement professionnel à Drummondville sans la mise en place d'un programme dans ce secteur.

TABLEAU 10 : Importance relative des admissions dans les programmes de sciences humaines[55] du secteur général.

Drummondville	A-1983	A-1984	A-1985	A-1986	A-1987	A-1988	A-1989	TOTAL
Adm.[56] en Sc. humaines	153	169	191	191	168	204	207	1 283
Adm. totales	855	928	939	950	865	824	800	6 161
Poids relatif %	17,9%	18,2%	20,3%	20,1%	19,4%	24,8%	25,9%	20,8%
SRAM								
Adm. en Sc. hum.	6 217	6 784	7 225	7 823	8 040	9 061	9 347	54 497
Adm. totales	45 664	46 005	46 305	48 015	46 045	44 878	43 617	320 529
Poids relatif %	13,6%	14,7%	15,6%	16,3%	17,5%	20,2%	21,4%	17,0%

Selon les données du tableau 9, le programme de techniques d'éducation spécialisée correspond à des besoins de la clientèle régionale. Il est le choix d'une dizaine d'élèves de la région immédiate de Drummondville annuellement. De plus, comme tend à le confirmer les données du tableau 10, où il est démontré que la proportion des inscriptions dans les programmes de sciences humaines du secteur général est significativement plus élevée au Cégep de Drummondville que ce qui est observé dans l'ensemble des collèges du SRAM, le nombre d'inscriptions en provenance locale devrait être plus élevé dans le programme d'éducation spécialisée si ce programme devait être offert sur place. On peut en effet avancer l'hypothèse que la possibilité de poursuivre un programme dans le secteur des techniques humaines à Drummondville créerait un intérêt additionnel pour ce type de programme tout en venant mieux

---

[55] Source: Service régional d'admission du Montréal métropolitain.

[56] Suivi des demandes traitées au 1er tour du SRAM.

équilibrer les choix de la clientèle régionale entre les orientations générale et professionnelle dans le domaine des sciences humaines. À cet égard, le Cégep de Drummondville entreprendra les démarches nécessaires afin d'obtenir l'autorisation d'offrir le programme de techniques d'éducation spécialisée. Ce choix prend aussi en considération que seul le Cégep de Sherbrooke est autorisé à offrir ce programme dans la grande région du centre du Québec.

Tout en s'inscrivant dans cette visée, le Cégep entend valider, par le biais d'une étude de pertinence subventionnée, le bien fondé d'un programme professionnel en techniques de gérontologie. La mise en place d'un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales en gérontologie est en effet susceptible de répondre à un nouveau besoin de la société. La proportion de la population âgée de 55 ans et plus augmente sans cesse et le nombre d'interventions spécialisées auprès de ce groupe d'âge est croissant. Jusqu'à maintenant, c'est par le biais d'une attestation d'études collégiales en gérontologie à l'intention de la seule clientèle adulte que quelques collèges ont intégré ce champ de formation. Les besoins prévisibles dans ce secteur paraissent cependant devoir excéder l'avenue unique des programmes d'établissement. Tout en voulant valider l'hypothèse d'un programme d'état en gérontologie, le Collège prendra en considération le fait que la gérontologie peut aussi constituer l'axe de développement d'une couleur locale ou d'une voie de sortie pour le programme de techniques d'éducation spécialisée.

Le programme d'éducation en services de garde doit être considéré comme une alternative intéressante. Malgré le fait que ce programme est le choix d'un nombre moindre d'élèves en provenance de la grande région de Drummondville, le Collège possède par ailleurs les infrastructures d'une garderie qui pourraient être mises à profit dans l'organisation de ce programme.

b) Le choix de programmes structurants avec l'activité socio-économique régionale

La section 1.4 a mis en évidence la concentration manufacturière de l'activité économique régionale. Comme souligné, à défaut de secteurs manufacturiers lourds, le développement récent de la région s'est fait sous le signe de la diversification et de l'entrepreneurship local. C'est donc dans un environnement immédiat de petites et de moyennes entreprises manufacturières et de services que le Collège de Drummondville exerce sa mission. Sa situation géographique privilégiée le situe également au centre de l'activité industrielle québécoise.

Soucieux de s'associer à l'évolution récente de sa région et aux perspectives d'avenir qui lui sont offertes, le Collège a mené des consultations auprès d'organismes comme la Société de développement économique de Drummondville et la Commission d'Emploi et Immigration Canada. Cette concertation à permis d'établir que trois programmes seraient les plus susceptibles de renforcir les orientations de développement de la région dans le contexte des années 90. Ce sont ceux des techniques de design industriel, des techniques plastiques et du contrôle de la qualité.

Techniques de design industriel

Le programme des techniques de design industriel vise à former des finissantes et des finissants pour les petites et moyennes entreprises ou les services de conseillers en design. C'est une profession qui peut s'exercer dans différents secteurs de fabrication ce qui correspond bien à l'infrastructure manufacturière diversifiée de la région. Ce programme étant actuellement autorisé dans les seuls cégeps du Vieux-Montréal et de Sainte-Foy, la clientèle potentielle est celle des régions du Centre du Québec, de l'Estrie et d'une partie de la Montérégie. De plus, à plusieurs égards ce programme aborde les mêmes éléments de contenu que le programme

d'estimation et d'évaluation immobilière offert au cégep: propriétés des matériaux, dessin technique, estimation des coûts de fabrication, dessin assisté par ordinateur. Dans cet ordre d'idées, le Collège possède déjà certains éléments d'expertise et des ressources matérielles pour offrir ce programme, notamment en ce qui concerne le dessin technique et le dessin assisté par ordinateur. Comme corollaire, ce programme viendrait consolider le noyau d'expertise existant en estimation et en évaluation immobilière ce qui constitue une des orientations dégagées en regard des secteurs spécifiques à Drummondville. Il est dans l'intention du Collège de rechercher des appuis au plan régional en vue d'une demande d'autorisation pour ce programme.

Techniques des plastiques

L'industrie des plastiques est identifiée par la Société de développement économique de Drummondville comme un axe potentiel important de développement au plan local au cours des prochaines années. La section 1.4 fait d'ailleurs état de la progression rapide de ce secteur dans le profil industriel régional et des possibilités de croissance attendues. Avant de procéder plus avant dans ce dossier, le Collège s'associera avec la Société de développement économique de Drummondville et les industries régionales de ce secteur afin de cerner les besoins de formation et les perspectives d'emplois à moyen terme. Ces consultations devraient permettre de mieux cerner le type de programme à envisager avant de procéder aux demandes d'autorisation appropriées le cas échéant.

Contrôle de la qualité

Le 24 février 1975, le campus de Drummondville du Cégep Bourgchemin remettait à la Direction générale de l'enseignement collégial un rapport de recherche relatif au bien fondé d'un programme collégial en technologie du contrôle de la qualité. Dans les suites de ce rapport et d'études additionnelles, le Cégep de

Drummondville était autorisé en février 1984 à offrir une attestation d'études collégiales de perfectionnement en contrôle de la qualité via son Service de l'éducation permanente. Le dossier ayant été élaboré pour une clientèle à l'enseignement régulier, le Collège n'a pas cru bon d'aller de l'avant avec le contenu validé par le projet de recherche. La nécessité de revoir des éléments de contenu à la lumière des développements technologiques liés à la micro-informatique motivait également cette décision. C'est avec l'intention de réévaluer le contenu du programme auprès des industries concernées et d'y apporter les ajustements nécessaires au cours de la prochaine année que le Collège entend donner suite, par l'entremise de son Service de l'éducation permanente dans un premier temps, à l'autorisation accordée.

Dans la poursuite de l'objectif d'élargir la carte de ses programmes professionnels et de hausser le pourcentage de sa clientèle inscrite à ce secteur, c'est principalement en relation avec les besoins de son milieu que le Collège de Drummondville entend s'inscrire dans une démarche d'identification et d'ajout à ses programmes existants. Cette orientation, commune également à la mise en place de secteurs spécifiques et de couleurs locales, n'exclut pas la possibilité de considérer la pertinence de programmes à portée provinciale. Elle pose cependant comme fondement que c'est en s'associant avec le dynamisme de son milieu que le Collège pourra le mieux assurer le développement de son identité et de ses programmes de formation.

3.5 Les clientèles particulières

Pour le Conseil supérieur de l'éducation, un des traits marquants des cégeps actuels concerne "la structure de fréquentation et le

profil des étudiants de collège"[57]. On est loin de "l'étudiant jeune, cheminant de façon continue d'un ordre d'enseignement à un autre, préparant son avenir en se consacrant exclusivement à ses études, quitte à ajouter, surtout pendant les vacances, un revenu d'appoint au soutien financier principalement assuré par la famille. L'effectif étudiant des collèges constitue bien plutôt un ensemble composite d'étudiants de tous âges, engagés dans des cheminements discontinus, dont l'occupation principale est de moins en moins d'être exclusivement étudiant: même quand ils sont étudiants à temps complet, c'est de plus en plus à temps partiel qu'ils s'adonnent à leurs études"[58]. Sous plusieurs aspects, les cégeps sont entrés dans l'ère de l'éducation continue.

La clientèle étant de moins en moins homogène, de plus en plus identifiée sur la base de caractéristiques distinctes, l'organisation pédagogique doit avoir recours à des formes variées pour s'adapter aux situations particulières: celle des femmes désirant faire un retour aux études, celle des élèves en première année d'études collégiales, celle de la clientèle du programme Sport-Etudes, celle des clientèles éloignées, celle des personnes handicapées, etc. La mise en place de programmes ou de projets spécifiques ou adaptés ne saurait être planifiée de façon exhaustive sur une période de cinq ans. Des situations peuvent intervenir qui obligent à élargir les choix initiaux. C'est donc par le biais des plans annuels du Collège que les problématiques nouvelles ou particulières devraient être traduites à l'état de projet ou de programme d'activités.

Sous le chapitre des clientèles particulières, certains projets spécifiques sont cependant appelés à se poursuivre sur plusieurs années compte tenu de leur importance et des ressources qu'ils

---

57 Conseil supérieur de l'éducation, Le rapport Parent, vingt-cinq ans après, rapport annuel 1987-1988 sur l'état des besoins de l'éducation, novembre 1988.

58 Idem p. 99.

impliquent. Ils ont trait au retour des femmes aux études, à la transition secondaire-collégial et à l'accessibilité de la clientèle adulte aux études collégiales.

La clientèle adulte féminine

Pour plusieurs femmes intéressées à améliorer leur situation d'emploi ou à intégrer le marché du travail, l'absence d'une formation académique est souvent un handicap majeur en regard d'aspirations professionnelles bien légitimes. Même en présence d'intérêt ou de bonne volonté, les contraintes personnelles, alliées à l'absence de souplesse au niveau des structures d'accueil et de l'organisation scolaire, constituent souvent des barrières infranchissables. Il aura suffi de bien connaître les attentes des femmes et leurs besoins pour traduire cette problématique en un projet expérimental. C'est l'orientation qu'a prise l'éducation permanente en questionnant les femmes de la région à cet effet. Dans les suites attendues, les services de l'éducation permanente, de l'enseignement régulier et de l'information scolaire auront à coordonner leurs interventions pour mettre en place un programme d'accueil et d'encadrement à l'intention des femmes désireuses de faire un retour aux études.

La clientèle en première année du collégial

Les données de plusieurs études ont démontré que les taux d'échecs et d'abandons sont particulièrement élevés lors du premier trimestre d'études collégiales. A titre indicatif, "25% des étudiantes et des étudiants de la cohorte 1986 n'ont pas réussi plus de la moitié de leurs cours à leur premier trimestre et étaient donc soumis à l'article 33 du régime pédagogique des études collégiales. En 1980, ce pourcentage était de 18% seulement"[59]. En relation avec la transition secondaire-collégial, le Conseil des Collèges dans son rapport 1987-1988 observe que "les élèves qui

[59] Terril 1988, p. 15.

arrivent du secondaire n'ont souvent pas une juste connaissan des conditions dans lesquelles ils devront étudier ni des exigences des études collégiales"[60]. Pour caractériser ce phénomène, le Conseil des Collèges n'hésite pas à parler du "choc du passage du secondaire au collégial". Ce choc serait par ailleurs "accentué par les problèmes que rencontrent les élèves aux plans de l'orientation et du choix de programme dans lequel ils s'inscrivent"[61].

En lien avec cette problématique, les Services pédagogiques ont inscrit dans leur plan de travail 1989-1990 un projet d'accueil et d'encadrement à l'intention des clientèles de première année des programmes d'informatique (420.00) et de sciences humaines (psychologie 300.05). Cette expérimentation à échelle réduite vise à valider les modes d'intervention et les conditions organisationnelles d'un projet institutionnel à l'intention de toute la clientèle du secondaire qui s'inscrit à un premier trimestre d'études au collégial. Le projet[62] propose une démarche concertée des enseignants et des professionnels auprès des nouveaux élèves dans le but d'une intégration rapide au niveau collégial et d'une incidence significative sur leur réussite subséquente. Le projet rejoint aussi la préoccupation de l'approche-programme décrite plus haut.

---

[60] Conseil des Collèges, Le réussite, les échecs et les abandons au collégial, rapport 1987-1988, juin 1988, p. 25.

[61] Idem p. 25.

[62] Cégep de Drummondville, Le succès scolaire et l'aide à l'apprentissage, septembre 1989, pp 71-90.

Les clientèles adultes et l'admissibilité aux études collégiales

La présence de plus en plus importante des adultes dans le système d'éducation collégial oblige à modifier plusieurs conceptions de l'enseignement. De fait, si les adultes sont de plus en plus nombreux à s'inscrire à l'éducation permanente, ils sont également de plus en plus nombreux à intégrer la filière de l'enseignement dit "régulier". Le nombre accru des retours aux études invite les collèges à plus de souplesse dans leurs pratiques, à plus de diversité dans leurs moyens d'action et à une plus grande adaptabilité aux cheminements de cette clientèle particulière. Outre la mise en place de programmes d'information et de structures d'accueil susceptibles de mieux rejoindre cette clientèle, c'est également par le biais d'une implantation graduelle de services en reconnaissance des acquis et du développement de cours de formation à distance que le Collège entrevoit améliorer l'accessibilité de la clientèle adulte à des études collégiales.

L'orientation à donner à la reconnaissance des acquis au Collège demeure à préciser. Pour une bonne part, cette situation est attribuable aux modalités de financement incertaines des activités de reconnaissance des acquis dans les collèges et à l'absence de politique relative à ce dossier dans le réseau. Au Cégep de Drummondville, plusieurs axes de développement sont sur la table de travail. D'une part, un comité local a finalisé un projet de politique qui doit être soumis à la consultation avant d'être adopté officiellement par le Collège. D'autre part, nous collaborons activement avec des regroupements de collèges dans l'élaboration d'outils de référence ou de tests qui devraient nous permettre d'ouvrir prochainement certains cours ou des parties de programmes à la reconnaissance des acquis. Ces collaborations rejoignent les cours obligatoires de français et les programmes de techniques administratives et de bureautique. Le département d'estimation et d'évaluation immobilière poursuit également une démarche similaire relativement à deux cours d'évaluation. Ces réalisations nous permettent d'envisager la possibilité de passer à une phase active en reconnaissance des acquis. A titre de

première, le Cégep a signé un protocole d'entente avec le Collège Marie-Victorin qui donne à la clientèle adulte de la région la possibilité d'une reconnaissance d'acquis concernant les cours obligatoires de français.

Malgré l'état relativement avancé du dossier, un développement important à moyen terme demeure fortement conditionné par les orientations qui seront retenues au plan provincial.

À l'exception du Cégep de Rosemont, les collèges possèdent une expertise limitée en ce qui a trait à la formation à distance. Le Collège de Drummondville n'échappe pas à ce constat. Des initiatives récentes concernant deux cours ("musique et liturgie" et "connaissance du répertoire") dans le secteur de la musique religieuse et liturgique ont cependant permis de mesurer le potentiel de cette forme de cours dans l'environnement plus large de la musique pour répondre aux besoins de perfectionnement et de recyclage des clientèles éloignées. Mis à part le volet de la musique religieuse et liturgique, des développements sont également envisagées en relation avec la musique folklorique, l'écriture musicale, l'initiation à la littérature et l'interprétation.

CONCLUSION

Le plan de développement des programmes d'enseignement du Cégep de Drummondville constitue donc la trame sur laquelle la vie pédagogique va se profiler au cours des années 1990-1995. Résultat d'une lecture et d'une analyse de notre réalité et de notre environnement, tant à l'interne ou dans la région immédiate qu'à l'échelle du Québec et du monde, ce plan de développement traduit la vision adoptée par le Conseil d'administration pour mieux remplir sa mission première d'enseignement durant les cinq prochaines années.

En filigrane, l'élève jeune ou adulte est au coeur des préoccupations. La tradition d'excellence du Cégep de Drummondville dans toutes ses activités de formation se poursuit. À cet effet, on aura noté que le plan n'utilise pas l'expression de secteurs d'excellence utilisée dans certains milieux : tous les secteurs d'enseignement du Cégep de Drummondville sont voués à l'excellence, ce qui n'empêche pas que certains secteurs soient spécifiques à notre établissement et que d'autres arborent des couleurs locales particulières.

La formation fondamentale de l'élève devient un objectif pédagogique encore plus vivant que jamais. L'organisation de la pégagogie axée autour du programme d'enseignement se dégage comme un facteur décisif pour améliorer nos chances d'atteindre l'objectif précité. L'unicité de la formation chez l'élève, à travers des expériences du savoir diverses et complémentaires, s'accommode mal d'un environnement pédagogique compartimenté ou hermétique d'une discipline à l'autre. L'approche-programme constitue donc le premier volet du plan.

L'évolution d'une maison d'enseignement qui compte maintenant plus de vingt ans d'existence ne saurait se satisfaire des acquis de départ. L'évolution de la science et de la technologie commande

pour sa part un ressourcement constant et un regard neuf sur l'acte professionnel pour qui fait office de spécialiste du savoir. On ne peut, non plus, qualifier de statique l'univers dans lequel nous évoluons. Voilà autant de raisons qui justifient le deuxième volet du plan, à savoir l'analyse et l'évaluation des programmes en place. À cet effet, une politique institutionnelle est annoncée et un calendrier identifie dans le temps les programmes qui feront l'objet d'évaluation au cours des prochaines années.

Le plan de développement des programmes prévoit le renforcement de secteurs qui, pour diverses raisons, se sont avérés des secteurs montrant une spécificité au Cégep de Drummondville. En musique, ce renforcement passera par la mise en place d'un centre de technologies musicales qui développera de nouveaux programmes faisant appel aux technologies de pointe en rapport avec l'instrumentation musicale, la sonorisation, l'enregistrement et la production musicale. Une étude de pertinence est envisagée en fonction d'un nouveau programme en relation avec les techniques connexes à la musique, domaine d'évolution technologique importante et absent des programmes de formation au Québec. De plus, il y aura lieu de poursuivre aussi les initiatives des dernières années dans le domaine de la musique religieuse et liturgique et de la musique folklorique. Quant au programme de techniques de sonorisation et d'enregistrement musical expérimental depuis 1988-1989, il fera l'objet d'une demande d'autorisation d'un D.P.E.C. (diplôme de perfectionnement en études collégiales) compte tenu de la viabilité démontrée.

Le poids relatif des diverses techniques administratives, occasionné tant par la proportion importante des effectifs étudiants jeunes ou adultes qui s'y inscrivent que par l'infrastructure régionale de P.M.E. dynamiques, invite à accentuer la spécificité de ce secteur au Cégep de Drummondville. Il y a lieu de poursuivre les travaux de mise en place d'un centre d'entreprenariat qui s'adresse tant à l'enseignement régulier qu'à l'éducation perma-

nente et d'un centre de formation en gestion financière informatisée pour aider les entreprises à compléter adéquatement leur virage technologique. Autre champ d'application à développer dans un premier temps à l'éducation permanente, puis éventuellement à l'enseignement régulier avec études de justification à l'appui, c'est tout le secteur du commerce international et des techniques relatives à l'import-export. Dans l'esprit de l'approche-programme, il faudra développer un travail de complémentarité entre les départements de techniques administratives, de bureautique et d'informatique de même qu'entre l'enseignement régulier et l'éducation permanente. Le lien privilégié avec le milieu du travail développé par la formule des stages en entreprise sera accentué, conduisant même, si possible, à la mise en place d'un enseignement de type coopératif, comme caractère spécifique de ce secteur à Drummondville.

Le troisième secteur spécifique est celui des techniques d'estimation et d'évaluation immobilière. La spécificité provient ici de l'exclusivité dans le réseau collégial public (un collège privé étant le seul autre organisme à dispenser le programme). Le renforcement de ce secteur spécifique s'opérera de deux façons : l'exploration de moyens pour mieux rejoindre le milieu de la grande région de Montréal et la mise en place de cours ou de programmes d'établissement ou même de programmes nationaux complémentaires au programme actuel. L'accroissement des activités de formation répondrait à une forte demande du marché du travail et entraînerait une augmentation des ressources humaines et matérielles dans ce secteur où la limite critique de quantité (et non de qualité) a souvent été éprouvée.

Le plan de développement des programmes d'enseignement invite les intervenants et intervenantes des divers programmes à définir avec la direction des Services pédagogiques la couleur locale que l'on voudra se donner pour mieux atteindre l'excellence. Cette couleur locale pourra passer par la mise en place de cours d'établissement ou encore par des approches pédagogiques mieux appropriées. Pour

identifier ces mesures ou éprouver celles qui pourraient s'importer, les travaux de recherche appliquée continueront d'avoir leur place dans l'évolution de la pédagogie au Cégep. Le plan de travail annuel précisera les activités et les lieux d'application de cette couleur locale.

Le présent plan de développement retient trois nouveaux programmes pour répondre à la problématique observée à l'enseignement professionnel régulier. Un secteur absent dans le profil drummondvillois, les techniques humaines. Pour combler le vide, une demande d'autorisation sera faite concernant le programme de techniques d'éducation spécialisée, programme déjà choisi par un certain nombre d'élèves du bassin naturel de provenance et qui, par ailleurs, n'est pas dispensé dans les cégeps de la région 04. À titre indicatif, une fois le programme autorisé, il y aurait lieu d'envisager la gérontologie, soit une couleur locale, soit comme une voie de sortie en techniques d'éducation spécialisée: les études de pertinence devraient alors être entreprises. Les techniques d'éducation en services de garde pourraient constituer un second choix si des arguments probants infirmaient le premier choix, compte tenu que qu'un bon nombre d'élèves de la région choisissent également ce programme dans d'autres cégeps.

Comme complément recherché par le milieu du développement économique régional et correspondant à une stratégie de développement industriel, le programme de techniques de transformation des matières plastiques ressort en priorité avec celui de techniques de design industriel. Ce dernier programme pourrait facilement s'avérer le complément recherché pour renforcer le programme d'estimation et d'évaluation immobilière puisque plusieurs ressources de laboratoire, en particulier, semblent s'apparenter. Quant au secteur du plastique, il enrichit les offres de formation dans le domaine de la production industrielle, limitées jusqu'ici à l'électronique.

Le présent plan n'identifie pas l'implantation de nouveaux programmes propres à l'éducation permanente. Bien sûr, ce service interviendra dans le champ des nouveaux programmes qui seraient autorisés à l'enseignement régulier. Toutefois, en 1984, le Collège avait été autorisé à dispenser un programme conduisant à une A.E.C. en technologie du contrôle de la qualité. Pour diverses raisons, le programme n'a pas été dispensé. Les présentes consultations du milieu donnent à penser qu'il y a lieu de raviver ce projet et de l'offrir éventuellement.

Enfin, le plan de développement des programmes d'enseignement répond à certaines préoccupations soulevées dans l'analyse de la situation en proposant certains développements axés autour de clientèles particulières. Ces développements se définissent moins comme des programmes d'enseignement particuliers que des nouvelles formules d'organisation scolaire ou d'encadrement à l'intérieur des programmes existants. Les clientèles visées sont : la clientèle adulte féminine; la clientèle jeune de première année au collégial; la clientèle recourant à la reconnaissance des acquis de formation; et la clientèle desservie à distance. On pourrait ajouter à cette liste la continuation de l'encadrement particulier accordé aux élèves inscrits dans le programme sport-études. Même si certaines pistes de réalisation sont déjà envisagées, la plupart dépendent largement des ressources mises à la disposition du Collège pour se concrétiser. C'est donc dans le plan de travail annuel du Collège que l'on retrouvera les modalités de réalisation de ces préoccupations identifiées dans ce plan quinquennal.

Parlant des ressources nécessaires pour réaliser le plan, le présent document ne fait pas état des besoins en ressources matérielles. Une analyse, même sommaire, de la situation des espaces disponibles au Cégep de Drummondville indique qu'aucun développement de ses programmes d'enseignement n'est envisageable sans l'ajout d'espaces additionnels. Bâti selon des normes déjà très serrées pour 1 325 élèves, le Cégep doit déjà composer avec des effectifs de plus de 200 élèves au-delà de cette norme et la

courbe démographique indique une croissance soutenue à compter de 1991-1992, sans compter l'apport de l'ouverture de nouveaux programmes. L'horizon 1995 avec ses quelques 1 800 à 1 900 élèves à l'enseignement régulier pose en soi le problème de la crise du logement au Cégep. L'intention arrêtée d'adapter l'organisation pédagogique à des clientèles particulières, comme pour les femmes qui effectuent un retour aux études après avoir élevé leur famille, augmentera encore les effectifs estimés selon des approches traditionnelles. Par ailleurs, les développements technologiques des dernières années ont requis la conversion de plusieurs locaux à vocation polyvalente en locaux spécialisés, notamment en micro-informatique, d'où la pénurie de locaux de classe par exemple. La prolongation des horaires a déjà atteint ses limites et se bute à de nouvelles contraintes qui tiennent, en particulier, du phénomène grandissant des élèves qui occupent un emploi rémunéré en dehors de leurs études. Sans régler ici tous ces problèmes connexes, on peut d'ores et déjà affirmer que le plan de développement des programmes d'enseignement alimentera le contenu du devis pédagogique à la base d'une prochaine phase d'agrandissement de l'édifice.

En terminant, on ne dira jamais assez que la pierre angulaire de ce projet réside dans l'apport indispensable de toutes les personnes qui composent la communauté collégiale de Drummondville, de celui des partenaires du milieu, de la région et du réseau collégial. Le projet a pris racine auprès de ces collaborateurs et collaboratrices et ne parviendra à maturité qu'avec leur contribution au service de l'élève, de la collectivité régionale et de la société tout entière.